

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU DOUBS

Séance du 28 septembre 2020

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 4

N° 101 – Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (NPNRU) du Grand Besançon..... 44

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU 22 JUIN 2020 44

N° 201 – Partageons Nos Sports – Règlement d'intervention..... 45

N° 301 – Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement – 3^{ème} échéance (PPBE3) 45

N° 401 – Association Semons l'Espoir – Les Sommets de l'Espoir..... 54

*N° 402 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le
Conseil départemental..... 55*

N° 403 – Gestion des emplois et des compétences..... 58

N° 404 – Exonérations fiscales 2021 58

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Séance du 28 septembre 2020

Débats in extenso

La séance est ouverte à 9 h 00, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

Etaient présents :

Annick JACQUEMET, Philippe ALPY, Virginie CHAVEY, Thierry MAIRE DU POSET, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Ludovic FAGAUT, Béatrix LOIZON, Philippe GONON, Florence ROGEBOZ, Denis LEROUX, Pierre SIMON, Vice-présidents.

David BARBIER, Frédéric BARBIER, Françoise BRANGET, Serge CAGNON, Marie CHASSERY, Philippe CLAUDEL, Christine COREN-GASPERONI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Catherine CUINET, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Magali DUVERNOIS, Gérard GALLIOT, Jean-Luc GUYON, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Géraldine LEROY, Michèle LETOUBLON, Alain MARGUET, Rémy NAPPEY, Danièle NEVERS, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Etait excusé (représenté), le Conseiller départemental suivant :

Alain LORIGUET a donné pouvoir à Odile FAIVRE-PETITJEAN

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* * *

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Je crois que tout le monde est installé me semble-t-il. Parfait. Le quorum est atteint très largement, nous n'avons pas de souci par rapport à cela.

Je dois excuser aujourd'hui Alain LORIGUET, qui donne son pouvoir à Odile FAIVRE-PETITJEAN et nous avons nos invités aussi qui sont excusés : Dominique ROY, Président de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Doubs, Stéphane BEAUDOUX, Contrôleur général, Directeur des services départementaux d'incendie et de secours. Ils vont nous suivre en direct pour certains puisque nous sommes dans la configuration restreinte.

Nous avons à nos côtés le Directeur général des services, M. JAMET, Mme DELEVOYE, la Directrice de Cabinet, M. FLAVIGNY, Directeur général adjoint, M. GENEVAUX, Directeur général adjoint, Mme COSTILLE, Chef de Cabinet et puis chacun avec vos responsables de groupes, sachant que l'ensemble des autres Directeurs et des services nous suivent là aussi en direct.

Je ne vais pas oublier de désigner le secrétaire de séance, ce sera notre collègue Denis LEROUX.

Sur la liste des Conseillers départementaux intéressés par rapport aux différents rapports, il y a eu pas mal de mouvements dans les communes, EPCI, etc., donc pour des représentations qui n'auraient pas été signalées au Département, je vous demande d'être vigilant par rapport à vos prises de vote. C'est important. On a eu des retours. S'il s'avérait que vous ne vous soyez pas signalé, faites-le à la fin de la séance. On ne signera pas de document aujourd'hui, tout sera pris par Marie, que je remercie.

Je crois que nous pouvons commencer.

Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

On reprend après un été torride une séance plénière avec un peu de frimas, c'est beaucoup de changements mais bon... Nous avons une belle séance aujourd'hui. Le nombre de rapports n'est pas très important mais ils sont ô combien indispensables pour notre collectivité.

Je pensais qu'on commencerait cette séance avec un peu plus de sérénité, malheureusement je ne peux pas débiter mon propos sans parler bien sûr de cette crise sanitaire. Elle fait toujours partie de notre quotidien, elle nous contraint aussi à annuler ou reporter beaucoup de manifestations et de rassemblements. C'est impossible de ne pas redouter une aggravation de la situation et de ses conséquences. Depuis la semaine dernière, vous le savez, le Département est passé en zone rouge.

Pour le moment, à l'heure où nous nous parlons, la situation est contenue.

Nous avons, je vous fais un point précis toujours à l'instant T avec les évolutions qu'il peut y avoir, un cas de Covid au niveau des résidents dans les EHPAD et 2 aides-soignantes qui sont testées positives. Nous n'avons pas de cluster dans les collèges. 17 élèves ont été testés positifs à l'heure d'aujourd'hui, une classe a été fermée et nous avons 9 agents qui ont dû s'absenter pour isolement en tant que cas contacts.

Bien évidemment, nous devons rester vigilants, appliquer et faire appliquer les gestes barrières. C'est ce que nous faisons chaque jour de notre mieux, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, l'ARS et les Maires du département.

Je vous avais fait un point quand nous nous étions revus au mois de mai, et nous sommes repartis sur un rythme resserré de visio conférences de suivi de cette deuxième vague.

Le Laboratoire vétérinaire est plus que jamais mobilisé. Depuis fin août, son activité en matière d'analyses Covid 19 a été multipliée par 15, le nombre de tests est passé de 200 par semaine avant l'été à 3 000 par semaine mi-septembre.

Cela suppose une organisation technique et humaine adaptée et, évidemment, un soutien appuyé de la collectivité car ce volume va probablement se maintenir au cours des prochaines semaines.

Nous savions qu'il fallait apprendre à vivre avec le virus. Aujourd'hui, nous en avons la démonstration et conformément à notre mission, nous sommes là où on a besoin de nous, prêts à faire vivre les solidarités humaines dans les collèges, sur les territoires, auprès des habitants, des enfants, des familles, des personnes âgées.

La collectivité s'est mise en ordre de marche pour assurer à tous ses agents fortement mobilisés la sécurité nécessaire au quotidien. Cela se traduit par un protocole sanitaire bien établi et largement diffusé, des équipements de protection pour chacun d'eux afin de garantir leur sécurité, c'est essentiel.

Cela se traduit également au niveau informatique. Nous avons subi, comme l'ensemble des administrations bisontines, une attaque informatique virulente.

Les services de la Direction des usages du numérique travaillent à mettre la situation sous contrôle.

Nous devons tous prendre la mesure de cet incident.

Nous sommes présents, je le disais, dans les collèges. Chacun de nous est allé ou ira prochainement dans les collèges de son canton remettre les traditionnels dictionnaires.

Le Département s'est mobilisé pour une reprise la plus sécurisée possible pour les élèves, les agents, la communauté.

Nous avons réapprovisionné les agents en équipements de protection individuelle : 25 860 masques chirurgicaux leur ont été fournis. En complément, tous les collèges publics et privés ont été équipés de distributeurs de gel hydro-alcoolique à pédale fabriqués par une société de Gennes : 113 distributeurs et le gel nécessaires à leur fonctionnement, une action votée dans le plan d'urgence.

Ce qu'il convient de souligner également, c'est l'impact de la situation sur le fonctionnement des équipes. Les tâches de nos agents départementaux sont alourdies. Cela nous conduit à renforcer les effectifs au cas par cas dans 7 collèges pour le moment, avec un recours aux entreprises d'insertion.

Pour suivre la situation au jour le jour, nous sommes en lien constant avec les services de l'Education nationale, plusieurs visio conférences ont eu lieu depuis la rentrée.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les collèges à la prochaine Assemblée, mais je tenais à évoquer trois événements marquants de cette rentrée.

L'ouverture du collège de Quingey dans de bonnes conditions et dont les travaux ont été salués par la presse à deux reprises mi-septembre.

La revue de projet très constructive pour Bethoncourt il y a 10 jours. C'est une avancée de plus vers la construction de ce collège innovant sur le nord du département, un collège de très haute performance énergétique la plus élevée possible et pédagogiquement à la pointe dont le modèle sera reproductible.

J'ai acté le choix du projet qui mobilisera 17,2 M€ au lieu de 14,5 M€ initialement prévus.

Il y a aussi ce soir, mes chers collègues, la réunion sur la sectorisation du Pays de Montbéliard avec l'ensemble des Conseillers départementaux du secteur comme je m'y étais engagée.

Présents, nous le sommes aussi sur les territoires.

Le calendrier électoral amène son lot de changements : élections municipales, changements dans les EPCI, Communautés d'agglomération et urbaines et les sénatoriales hier.

Je voudrais féliciter bien évidemment les 2 Sénateurs qui ont été réélus, je salue Jacques GROSPERRIN qui nous fait l'honneur de sa présence et Jean-François LONGEOT, mais c'est à ma droite que je veux me tourner et féliciter Annick JACQUEMET.

Mme la Sénatrice, chère Annick, notre première Vice-présidente élue Sénatrice hier, félicitations Annick. Cela fait 20 ans que nous cheminons côte à côte, c'est beaucoup d'émotion, une Sénatrice qui sera à la hauteur de nos espérances mais je dois vous le dire aujourd'hui, je vais perdre ma première Vice-présidente au Département.

Annick, c'était un souhait. Je sais combien tu t'es investie ici, mais je le dis très sereinement, même si tu ne seras plus à mes côtés dans un mois puisque c'est la règle me semble-t-il, Annick restera Conseillère départementale et j'espère que tu feras le choix de poursuivre avec nous après les échéances de 2021. Permettez-moi de t'applaudir et de te dire un grand merci.

(Applaudissements)

Nous revenons dans la vie de notre collectivité.

Pour les nouveaux élus communaux, nous avons édité un livret de présentation des compétences de la collectivité, de son fonctionnement et des agents en charge des dossiers.

Ce guide a été envoyé à tous les Maires cet été et j'ai eu d'excellents échos. Vous avez vous aussi été destinataires. Bien évidemment, en tant que de besoin, nous avons encore d'autres exemplaires et donc n'hésitez pas à nous solliciter.

Les EPCI sont désormais installés, j'ai presque envie de vous dire enfin ! Cela a été très long mais il en était ainsi. J'ai rencontré ici même leurs Présidents dans une configuration là aussi très contrainte puisque nous nous devons d'être respectueux des gestes barrières, une rencontre riche et intéressante pour poser les bases du dialogue permanent que nous voulons poursuivre. Il y a beaucoup de renouvellements à la tête des EPCI. Cela leur a permis notamment de se rencontrer et nous avons échangé sur différents sujets.

J'en profite pour faire un point d'avancement sur nos contrats P@C.

La crise sanitaire et le décalage des élections municipales et intercommunales ont ralenti un certain nombre de projets. C'était inévitable.

Aujourd'hui, on constate une nette reprise, alors certes le montant des individualisations proposé à la Commission permanente cet après-midi n'est pas élevé, mais nous allons tout de même examiner 22 nouvelles opérations qui viendront s'ajouter aux 466 déjà en cours.

Les comités de pilotage se tiendront tout prochainement, j'y tiens, vous y tenez et bien évidemment nous ferons chemin ensemble dans vos secteurs respectifs. C'est très important de le souligner pour les élus, pour les entreprises, et l'économie locale.

Pour les habitants, sans vouloir jouer les Cassandre, nous avons déjà évoqué la probable hausse conjoncturelle du nombre de bénéficiaires du RSA. Sans surprise, nous observons aujourd'hui cette hausse très conséquente : 726 nouveaux allocataires entre mars et août et parmi eux beaucoup plus de jeunes de moins de 30 ans et de bénéficiaires du secteur de Montbéliard, 41 % des nouveaux allocataires sont sur PMA.

Nous sommes vigilants et à l'écoute des besoins. Le plan départemental pour l'insertion et l'emploi a été renforcé, vous le savez, et avec lui nos outils d'accompagnement individualisé. Nous avons déjà ajusté nos budgets une première fois en DM 1. Je suis d'ores et déjà en mesure de vous l'annoncer, cela sera à nouveau nécessaire en DM 2 et il nous faudra être absolument attentifs à cette situation.

Je le disais, nous sommes à l'écoute des besoins. Il est un autre sujet que je voudrais aborder : celui de nos mineurs isolés.

Vous ne pouvez pas l'ignorer, ce sujet nous tient à cœur et nous mobilise.

Les services du Département sont en lien direct et permanent avec les services de l'Etat. Et j'ai moi-même un dialogue constructif avec M. le Préfet pour apporter des réponses adaptées à chacun des jeunes dont nous avons la responsabilité partagée.

Il faut donner une chance à ceux qui sont engagés avec succès dans une formation qualifiante, avec une perspective sérieuse d'emploi et dont le comportement est exemplaire, je veux qu'on ait cette notion en tête.

Mardi dernier encore, nous étions en réunion à la Préfecture pour coordonner notre action et notamment mieux anticiper la sortie du dispositif pour les jeunes accompagnés, loin de toute polémique, au mieux, au plus près là aussi des besoins de chacun.

Nous sommes présents également sur la thématique environnementale.

Vous le savez, je suis plutôt réaliste et pragmatique.

Nous vivons une transition climatique. Le Doubs est en période de sécheresse, les rivières s'assèchent et les conséquences sur l'activité humaine sont indéniables : nouvelles solidarités, nouvelles organisations, prise de conscience indispensable.

Le Département est un acteur majeur de la politique de l'eau sur notre territoire : renouvellement des conventions tri annuelles du service d'assistance technique de l'eau signées cet été avec 120 collectivités, soit 250 ouvrages suivis.

Création prochaine du Syndicat mixte Doubs Dessoubre.

Démarrage opérationnel du dispositif de soutien à la gestion économe de l'eau : récupération de l'eau de pluie dans les exploitations agricoles, travail avec l'Agence de l'eau pour finaliser le futur accord-cadre 2020-2024.

Nous entendons rester cet acteur majeur.

Nous sommes allés plus en avant sur le sujet de la transition climatique le 26 août dernier, avec le Syndicat mixte du Mont d'Or, journée partagée autour des enjeux pour le Haut Doubs et son tourisme. Il est finalement proche le moment où il ne neigera plus à Métabief.

Nous devons travailler ensemble : élus, syndicats, collectivités, acteurs du tourisme pour accompagner une transition douce.

Le dossier n'est pas mis sous le tapis. Nous ne resterons pas les bras croisés, c'est un sujet dont nous n'avons pas fini de parler.

Sans naïveté mais avec pragmatisme je le disais, nous sommes à même d'accompagner les nouvelles pratiques y compris agricoles. C'est l'objectif de notre action sur le dossier des boues d'épandage. La valorisation agronomique habituelle des boues est remise en cause par la loi, par l'évolution du cahier des charges de l'AOP Comté et par la crise sanitaire qui a durci les exigences en matière d'hygiénisation.

Il nous faut donc trouver des processus et des filières alternatives de valorisation pérenne. En travaillant de manière concertée, dans le cadre d'une stratégie partagée, nous avancerons.

Dans ce but, lors d'une réunion coprésidée le 15 septembre dernier avec M. le Préfet, j'ai proposé à l'ensemble des acteurs un pilotage départemental et la maîtrise d'ouvrage d'une étude. Le principe en est acté. C'est un dossier dont nous reparlerons là encore.

Enfin, juste un retour rapide sur le déploiement de la nouvelle politique cyclable adoptée à l'Assemblée de juin.

Des actions concrètes sont déjà mises en place. Dès cet automne, des vélos à assistance électrique vont être mis à disposition des agents : 35 vélos. Vous allez me dire : seulement ! Mais vous savez la configuration pour faire l'acquisition des VAE en ce moment. Tout cela préfigurera la livraison et la mise à disposition de 200 VAE supplémentaires en deux tranches de 2021 à 2022. Nous avons la volonté d'en développer résolument les usages.

Par ailleurs, nous venons de remporter l'appel à projets « continuités cyclables » du Plan national vélo pour les travaux de l'EuroVélo 6 entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine, l'un des 7 projets régionaux soutenus.

Je ne peux résumer nos sujets du moment sans parler de notre plan d'urgence voté à l'unanimité en juin dernier. Je vais déjà vous en faire un bref retour avec un bilan plus fourni en octobre prochain et aujourd'hui je vous parlerai de la partie tourisme.

La Gazette annonçait dernièrement que la plateforme doubienne d'Airbnb avait enregistré plus de 40 % de réservations par rapport à l'année dernière.

Un peu partout en France, nos concitoyens ont joué le jeu du tourisme local. 94 % de ceux qui sont partis en vacances sont restés dans notre pays.

Dans ce contexte, le volet tourisme de notre plan d'urgence a été très bien perçu par les visiteurs, par les habitants du département et par les acteurs socio-économiques.

Ont ainsi été distribués 152 000 billets Doubs d'une valeur de 10 € à plus de 1 000 hébergeurs ; 5 000 d'entre eux étaient dédiés aux personnes en situation de handicap. Grâce au succès de l'opération, le site Internet dédié avait fait le plein dès le 30 juillet.

L'opération Doubs séjour a rencontré un vif succès elle aussi : 350 contrats, soit 760 nuitées ont été conclues.

A noter 79 % des clients sont originaires de Franche-Comté, 65 % du Doubs.

Pour votre bonne information également, la réussite de l'opération « Répit vacances ». Elle a bénéficié à 48 adultes et à 29 enfants en situation de handicap et permis le maintien pour une centaine d'enfants confiés à l'aide sociale, de colonies de vacances dans le Doubs.

Utiles aussi, les bons offerts au personnel des EHPAD pour une activité à pratiquer dans les centres équestres. C'est le rapport que nous avons aujourd'hui.

Je tiens ici à remercier les agents de la collectivité et du Comité départemental du tourisme. Ils ont traité les demandes dans des délais très rapides et malgré un surcroît d'activité, je vous rappelle que nous étions en période estivale.

Des solutions concrètes et précises, de la réactivité, ce coup de pouce à notre économie locale et aux habitants était nécessaire, on en connaît les retombées.

Sans nul doute le tournage tout récent de « La carte aux trésors » prévu initialement fin mars et la diffusion prochaine de l'émission sera une pierre de plus à notre notoriété.

Dans la mesure du possible, il est nécessaire de continuer à faire vivre le monde du spectacle et de la culture.

Nous essayons de maintenir les temps forts comme « Patrimoines communs » qui a pu avoir lieu en août, les portes ouvertes des journées du patrimoine ou les résidences d'artistes.

Aujourd'hui, nous voici donc repartis pour une année.

Vous l'avez vu, nous voterons deux rapports : « Partageons nos sports ». Sur ce projet, là encore la mobilisation se poursuit. Tout prochainement, nous aurons l'implantation de modules sportifs inclusifs accessibles à tous à la Gare d'Eau, puis sur d'autres territoires. Je vous l'ai dit, une expérimentation à la Gare d'Eau sur un site qui nous appartient et ensuite nous diffuserons sur le territoire.

Le séminaire de la communauté de projet sera décalé à janvier, mais plusieurs actions sont en cours : nous avons reçu le sportif Brahim ASLOUM au collège Diderot et à Flagey, lancé les défis cubes énergie dans les collèges mais aussi dans la collectivité, répondu à un appel à projets pour le financement d'un camion podium. Nous accueillerons « La Relève », dispositif de repérage des talents para sports organisé avec France paralympique le 16 janvier 2021 au collège Lumière de Besançon.

Je ne peux pas tout vous citer, c'est pour vous faire un premier point.

Je n'en dis pas plus, mais sachez que la démarche est bien engagée.

Voilà pour ce tour d'horizon, avant d'entrer dans les différents dossiers.

Je vous remercie et je passe la parole à qui voudra bien la prendre.

Mme la Sénatrice, chère Annick.

Mme JACQUEMET. – Mme la Présidente, ma chère Christine, mes chers collègues. Merci Christine pour tes félicitations. L'élection d'hier à la fonction de Sénatrice du Doubs est une surprise pour moi. Pour être élue, il fallait que notre liste passe en tête et que nous fassions plus du double des voix de la liste arrivée en troisième position, autant dire que les chances étaient infimes. Mais nous y sommes arrivés.

Ce mandat est l'aboutissement de 25 ans d'engagement au service de la vie publique et j'ai une pensée chaleureuse pour ceux qui ont accompagné mes débuts : à commencer par Guy PICARD, Maire de Saint-Vit. Il m'a mis le pied à l'étrier en 1995, en me faisant entrer dans son conseil municipal ; puis en 2001, c'est Claude GIRARD qui m'a incitée à me présenter au Conseil général sur le canton de Boussières, dans lequel j'ai tissé des liens d'amitié avec mes Maires comme je les appelais ; enfin, en 2015, j'ai choisi de faire équipe avec un homme formidable, qui partage mes valeurs et ma façon de vivre et d'habiter un mandat, mon cher binôme Thierry MAIRE DU POSET.

Tu m'as fait confiance Christine pour occuper ce poste de première Vice-présidente en charge des solidarités et de l'autonomie et je t'en remercie.

J'espère avoir rempli ma mission au mieux du temps que j'ai pu y consacrer, et je remercie aussi mes Directeurs et agents des services pour leur travail et leur patience à me réexpliquer quand j'insistais parce que je ne comprenais pas.

Il y a 6 ans, j'ai choisi de suivre Jean-François LONGEOT pour ces élections sénatoriales malgré les menaces : on m'a affirmé que je faisais une erreur si je faisais équipe avec lui. Mais je suis contente de voir que la fidélité porte ses fruits et je veux remercier aussi tous les membres de notre liste pour leur engagement sans faille et pour y avoir cru.

Aujourd'hui, je suis fière, fière d'être élue, mais surtout fière de montrer qu'au-delà des étiquettes politiques, on peut accéder à un mandat national simplement en gardant des valeurs humaines, en ayant une ligne de conduite, en restant soi, ces valeurs de droiture, de simplicité et d'empathie que m'ont transmis mes parents par leur éducation et leur exemple et que j'espère avoir transmis à mes enfants. Et en cet instant, je suis profondément émue de penser à eux et à tous les membres de ma famille qui m'ont quittée.

J'ai aussi une pensée chaleureuse pour tous ceux qui travaillent dans l'ombre pour ces élections, qui sont à nos côtés pour mettre sous pli, pour boîter, pour nous accompagner en porte à porte, nous redonner de l'énergie les jours de fatigue et certains sont avec moi depuis le premier jour.

Je mesure le grand honneur qui m'est fait et la responsabilité qui m'incombe pour ce mandat dans un contexte sanitaire et économique compliqué.

C'est un profond bouleversement dans ma vie, mais je pars confiante. Je sais que je pourrai m'appuyer sur Jean-François LONGEOT et mes collègues en place pour m'accompagner dans ces nouvelles fonctions.

Je continuerai, à ce poste, à travailler sur les dossiers qui me seront confiés avec bon sens, en restant attentive aux problèmes et questionnements qui me parviendront des grandes comme des communes de petite taille.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Annick.

David BARBIER.

M. David BARBIER. – Merci Mme la Présidente. Permettez-moi de prendre la parole au nom du groupe minoritaire pour aborder quelques points et également féliciter notre collègue.

Ces derniers mois ont vu nos communes désigner leurs conseils municipaux, leurs Maires, puis Présidents de Communautés de communes et enfin, depuis hier soir, nous connaissons la Sénatrice et les deux Sénateurs qui nous représenteront pour 6 ans. Nous leur adressons nos félicitations républicaines et bien entendu plus particulièrement, parce qu'elle siège dans cette enceinte, à Annick JACQUEMET.

Au-delà de nos différences politiques, nous vous souhaitons, Mme la Sénatrice, chère Annick, un excellent mandat au service du Doubs pendant 6 ans.

3 des 5 têtes de liste ont dans un passé pas si lointain siégé au sein de notre Assemblée et 5 de nos collègues se sont investis dans cette campagne sénatoriale en tant que colistières et colistiers, soit le tiers des candidats. N'est-ce pas la preuve que les élus départementaux sont pleinement identifiés comme les représentants du terrain, du territoire ?

Dans un contexte où l'existence même du Département reste toujours à défendre, à l'approche du renouvellement de notre Assemblée, avec les craintes que nous partageons toutes et tous d'une moindre participation de nos concitoyens au scrutin, à un mois du dernier congrès des départements de France et j'ouvre ici une parenthèse pour vous remercier de permettre à Martine VOIDEY, Présidente de notre groupe, d'y participer, dans un contexte de crise sanitaire où le Département a montré toute son utilité, il me semblait important de faire cette focale sur l'importance de notre collectivité et de l'échelon de proximité qu'elle représente avec tout le pragmatisme que cela peut autoriser.

Cependant, notre territoire et il serait plus juste de parler ici de notre terre, de notre terre comtoise, notre terre comtoise souffre : les arbres se meurent, l'eau se raréfie, la vie peine désormais à se développer. Et si la crise sanitaire d'aujourd'hui apporte son lot de contraintes, il en sera de même de la crise environnementale demain.

La crise sanitaire, Mme la Présidente, vous l'avez évoquée. Bien sûr, nous avons une pensée pour celles et ceux toujours ou à nouveau empêchés, contraints dans leurs activités professionnelles et au quotidien par les mesures de prévention qui doivent prévaloir afin de se prémunir collectivement contre le développement de l'épidémie de Covid 19.

Nous avons une pensée solidaire pour tous les commerces et les entreprises victimes collatérales de la situation et qui pourraient demain ne plus exister.

La compétence économique n'étant pas du ressort de notre collectivité, le plan de relance qui avait été envisagé n'a pu être mis en œuvre. Cependant, qu'en est-il des domaines dans lesquels nous pouvions apporter un soutien, en particulier pour la commande publique ? Les chantiers routiers dont la priorité avait été annoncée parce qu'ils étaient prêts ont-ils été réalisés ? Le cahier des charges de notre commande publique a-t-il été adapté avec l'introduction de critères environnementaux par exemple, pour favoriser la production locale ?

Pour n'illustrer ce point que par l'exemple des masques, l'entreprise METIS basée à Etupes fabrique du tissu et des entreprises d'insertion, Frip'Vie, Haut Doubs Repassage à Pontarlier et bien d'autres se sont organisées pour répondre à cette demande.

La survie économique sur notre territoire doit pouvoir passer par le Département. Aussi, parce que chacun de nous doit avoir une vision claire et précise des actions menées, nous vous demandons pour la session d'octobre de bien vouloir établir, Mme la Présidente, un bilan de tout ce que nous aurons entrepris pouvant contribuer directement ou indirectement.

Le respect de l'ensemble des précautions sanitaires est de la responsabilité de tous et de chacun.

Il faut tout faire pour enrayer la circulation du virus, c'est bien là notre responsabilité individuelle et collective.

L'inquiétude exprimée par les personnels soignants est venue au cours des derniers jours corroborer la nécessité des mesures décidées pour faire barrière au virus. En les mettant en œuvre scrupuleusement, nous protégeons ces personnels soignants, nous protégeons nos proches, nous nous protégeons et nous protégeons notre économie.

En effet, le Ministre de la santé l'a indiqué, si malgré ces mesures la situation continuait à se dégrader, nous n'aurons d'autres choix que de basculer les territoires concernés en état d'urgence sanitaire.

Le Département a, lui, basculé en zone rouge. Le Préfet a alors indiqué lundi dernier que la reprise du télétravail dans les administrations est fortement recommandée. Aussi, nous vous demandons, Mme la Présidente, et vous connaissez mon attachement pour le coup personnel à ce mode de travail, de suivre cette recommandation, en facilitant le télétravail pour tous les agents équipés et qui le souhaitent dès cette semaine et non en novembre, décembre ou l'année prochaine.

Une vraie question se pose sur le protocole de télétravail actuellement en vigueur. Il nous semble, disons-le, dépassé parce que ses conditions ne sont plus adaptées à la situation exceptionnelle que nous traversons. Je m'en explique.

L'actuel protocole offre l'éventuelle possibilité à certains agents après avoir rempli souvent moult paperasses, après avoir obtenu validation de telle commission ou de tel comité, de télétravailler une journée maximum par semaine et toujours le même jour de la semaine. La crise sanitaire que nous vivons actuellement nous oblige à bien plus.

Cette crise réclame, à notre avis, de bousculer la technocratie, le tout procédurier et les vieilles habitudes, en un mot : d'être réactif ; mieux : d'être proactif, imaginatif, innovant.

Pour faire face et être à la hauteur, nous devons dépasser le traditionnel « c'est compliqué », synonyme inéluctable d'un renoncement annoncé.

L'enquête réalisée auprès des agents vous y encourage aussi : plus de 150 agents ont déclaré qu'ils souhaitaient télétravailler au moins deux jours par semaine.

Certes, le protocole doit évoluer et nous convenons que ceci doit se faire dans le cadre des instances prévues par le dialogue social, ce qui peut prendre du temps. Mais dans l'attente et dès cette semaine puisque ce n'est pas encore fait, les agents devraient, à notre sens, pouvoir davantage télétravailler dans le cadre de mesures exceptionnelles et transitoires liées à la situation sanitaire.

C'est un moyen efficace d'agir contre le virus, diminuer la circulation des personnes et la promiscuité au sein de l'espace de travail en diminuant automatiquement sa circulation.

Nous saluons au passage le rôle essentiel joué par certains agents de la collectivité qui ne peuvent être placés en télétravail, mais dont le travail au quotidien est précieux pour garantir des conditions d'hygiène optimales. C'est le cas, par exemple et parmi tant d'autres des agents des collèges qui ont vu leurs tâches s'alourdir, notamment du fait de la nécessaire désinfection régulière des points de contact et qui assument ces suppléments de travail à effectif constant.

Au chapitre des crises, nous souhaitons également insister sur la crise environnementale, ce sujet est plus que jamais d'actualité.

Le Doubs est passé le 12 septembre en situation de crise sécheresse niveau 3, limitant les usages de l'eau aux seuls usages prioritaires. Doubs à sec, ravitaillement des communes en eau par camion-citerne, dépérissement des forêts comtoises après 3 années de sécheresse, avec en corollaire les ravages causés par les attaques de scolytes.

C'est le grand abattage.

La filière est anéantie, les pertes financières pour les communes importantes.

Plus de 40 % du territoire départemental est recouvert de forêts, cela représente 2 135 kilomètres carrés de notre joli département.

La collectivité se doit d'agir.

Face à cette catastrophe forestière, nous réclamons un plan d'urgence eau et forêt parce que cela, oui, va ensemble.

Nous réclamons des actions concrètes et structurantes.

Tout le travail fait autour de nos espaces naturels sensibles visant à préserver des espaces rares ou protégés est indispensable, mais il ne doit pas être l'arbre qui cache la montagne.

La nature a besoin d'une mobilisation de très grande ampleur et il est devenu urgent de s'emparer du sujet et de s'engager dans l'action.

Oui, il faut des actions concrètes et structurantes allant bien au-delà des actions de communication.

Prenons l'exemple, Mme la Présidente, du dernier magazine du Département « Vu du Doubs ». On le dit souvent, est-ce le résultat des dernières élections municipales qui a vu plusieurs grandes villes confiées aux élus écologistes, qui incite à colorer de vert nos politiques départementales ?

Prenons l'exemple des politiques cyclables. Nous avons voté un rapport en juin, dont nous avons souligné l'ambition. Il ne doit pas rester au stade d'intentions. Vous communiquez dans « Vu du Doubs » sur les 2 000 kilomètres de voies cyclables qui seront réalisés en 2026, soit précisément la fin du mandat suivant.

Oui, nous nous réjouissons de cette volonté affichée mais comment ne pas déplorer qu'il faille attendre si longtemps et je m'aventurerais presque à dire l'approche des élections pour envisager ce type de chantier ?

Si le vélo doit devenir notre nouveau mode de transport, il faut savoir que sa part modale n'est aujourd'hui qu'aux environs de 2 %. Ne laissons pas croire à travers notre communication que la problématique est traitée, alors que nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

2 %, c'est aussi la part de l'autonomie alimentaire du département. Si nous voulons manger local, soutenir notre filière agroalimentaire, favoriser les circuits courts, il nous faudra aussi agir avec bien plus de détermination pour dépasser ces 2 %, aller bien plus loin et bien plus fort.

De même, votre majorité y évoque la nouvelle cour végétalisée au collège Lou Blazer à Montbéliard. En effet, nous pouvons lire quelques pages plus loin qu'elle le sera dans le futur : la cour sera végétalisée. C'est un peu, nous verrons au printemps, le mandat suivant.

Force est de constater que ce sujet n'a pas été porté au rang des priorités. Il importe pourtant et c'est urgent d'accélérer la désimperméabilisation des sols et leur végétalisation.

Voilà qui apparaît, à notre sens, comme du greenwashing, un terme anglais. Nous en rappelons la définition pour celles et ceux qui ne la connaissent pas : le greenwashing, aussi nommé éco-blanchiment ou verdissage est un procédé de marketing ou de relations publiques utilisé par une organisation dans le but de se donner une image de responsabilité écologique trompeuse.

Sortons de ce greenwashing, apportons des garanties en dépassant le 2 %. Relevons le défi. Imaginons des solutions sur l'ensemble de ces sujets. C'est devenu, on le dit trop souvent, urgent et nécessaire.

Et puisque nous parlons de « Vu du Doubs », lisons ensemble, si vous le voulez bien, les premières lignes de l'article dédié à la prise de fonction de deux intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie pour aider les femmes victimes de violences intrafamiliales : « C'est un projet très important qui répond à un vrai besoin car il n'en existait pas dans le Doubs ». Voilà qui est faux, Mme la Présidente. Ce dispositif existait : vous l'avez supprimé. Nous n'avons eu de cesse au sein de cette Assemblée de réclamer qu'il soit rétabli.

Avant de clore ce propos liminaire, nous tenons à souligner et à regretter un ordre du jour à nouveau très léger, 7 rapports seulement dont un seul pour chacune des trois premières commissions, et nous regrettons vivement qu'aucune politique nouvelle ne soit proposée dans ce contexte si particulier que nous avons décrit et que nous partageons.

Si nous nous réjouissons ça et là de certaines actions ponctuelles, globalement nous trouvons que les dossiers peinent à avancer. On cherche vainement des avancées dans la déclinaison de C@P 25 dans ces rapports et nous déplorons qu'il soit hélas trop rare que le Département, à part et on vous le dit souvent à la Saline Royale d'Arc et Senans, s'illustre par ses projets.

Cela ne nous fait pas oublier et nous tenons à le souligner et à le saluer que le projet de mise en site propre de l'EuroVélo 6 entre Dampierre-sur-le-Doubs et Colombier-Fontaine, vous en avez parlé Mme la Présidente, ait été retenu par l'appel à projets national sur les continuités cyclables tant l'on constate que les réponses du Département du Doubs à ce type d'appel à projets sont rares, peut-être trop rares.

Ce projet fait partie de l'un des 4 retenus au niveau de la Région, nous en sommes très heureux. Mais d'autres politiques publiques méritent questions. Par exemple, avec la labellisation « Département ami des enfants », nous avons une reconnaissance par l'UNICEF du travail accompli en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Avec la PMI, l'ASE, les collèges, les MNA, nous sommes bien au cœur de nos compétences.

Une démarche était initiée pour le renouvellement de cette labellisation. Ce n'est pas tant le caractère symbolique ou honorifique lié au label qui nous importe, mais la qualité des politiques conduites, le fait qu'il nous oblige, que le partenariat avec un organisme mondialement reconnu soit le gage de l'efficacité et de la pertinence des actions conduites sur le terrain.

Par ailleurs et d'une manière globale, les relations avec les autres partenaires publics ne facilitent pas l'avancée et le financement des dossiers.

Nous notons les difficultés qui sont les vôtres à travailler avec la Ville et l'Agglomération de Montbéliard ou la Région. Cela ne favorise pas au global l'avancée et le développement du Doubs. Certes, c'est la définition même du partenariat, il faut être deux pour que cela fonctionne et il faut une volonté partagée et un engagement commun.

Le Département seul ne peut pas tout. Cependant, comment agir pour lever certains blocages, Mme la Présidente ?

Nous restons persuadés que le Département a les moyens d'être ambitieux, d'apporter aux Doubiennes et aux Doubiens un réel plus au quotidien aujourd'hui et demain.

Si nous sommes exigeants et parfois durs, c'est parce que, comme vous, nous en sommes convaincus.

Nous avons chacune et chacun nos sensibilités, c'est la richesse de notre Assemblée.

Nous sommes et aurons été les aiguillants, vous poussant à investir le champ du développement durable. Nous le resterons, pour une collectivité qui protège les femmes, les hommes, l'eau, la terre et, sans inventaire à la Prévert, pour un service public de qualité.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Denis LEROUX.

M. LEROUX. – Merci Mme la Présidente.

Chers collègues, plus de deux siècles après leur création, les départements se sont imposés comme un cadre familial de la démocratie locale.

A la suite de la crise sanitaire, toujours d'actualité, nous assistons à une prise de conscience de l'importance de l'échelon départemental, tout particulièrement dans les grandes régions fusionnées comme la nôtre en Bourgogne-Franche-Comté.

C'est si vrai d'ailleurs que lors de nos dernières élections sénatoriales de dimanche dernier, de nombreux élus départementaux ont concouru sur des listes différentes.

Permettez-moi, à ce stade, de saluer les élections de Jean-François LONGEOT, de Jacques GROSPERRIN et de notre collègue Annick JACQUEMET, qui vont nous représenter au Sénat, garant par la Constitution de la représentation des collectivités locales. Nous saurons leur transmettre nos problématiques locales et départementales bien sûr. Et permettez-moi encore, au nom du groupe majoritaire, et à titre personnel bien sûr, de féliciter Annick JACQUEMET, chère Annick, pour cette élection au sein du Sénat.

Comme vous le savez si bien, les départements sont donc devenus incontournables dans leurs missions de solidarités sociales au plus proche des citoyens, mais aussi dans leurs missions de solidarités territoriales aux côtés des Maires, aux côtés des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, échelon de proximité par excellence écumant la démocratie.

Ce constat, c'est un rapport récent du Sénat qui le souligne et qui préconise d'aller encore plus loin. Je le cite : « abandonner pour l'avenir la logique des blocs de compétences, favoriser les délégations de compétences, rétablir la clause de compétence générale pour les Conseillers départementaux et régionaux, assouplir la répartition des compétences économiques entre région et département pour non seulement conforter les départements dans leur rôle de chef de filât mais également pour leur redonner et leur reconnaître un rôle de pivot, la coopération locale notamment sur le volet économique ».

Le Département du Doubs, malgré les lois MAPTAM et NOTRe, a toujours été à la hauteur des enjeux et a su démontrer ses ambitions y compris sur des compétences non obligatoires. Et je répons de ce fait à ce qu'indique, pour nous, parfaitement faussement David BARBIER.

Actuellement, est débattue et votée dans les communes et EPCI la validation des nouveaux statuts du SMIX Dessoubre. Le Département du Doubs, qui n'était pas obligé, chère Présidente, de garder cette compétence, afin d'aider les EPCI qui, vous le savez, n'ont pas ou parfois pas les ressources nécessaires pour exercer la compétence GEMAPI, a fait le choix et s'honore d'avoir fait ce choix d'intégrer ou de rester membre des syndicats mixtes ouverts en charge de la gestion des milieux aquatiques. Et ça, ce n'est pas de la communication. La participation financière de la collectivité y est conséquente, représentant 40 % des dépenses de fonctionnement et 60 % des dépenses d'investissement. Pour exemple, la participation du Département du Doubs au SMIX Dessoubre s'élève à 256 000 € par an.

Par ailleurs, le Département, à travers son projet stratégique C@P 25, et grâce à Mme la Présidente, a réaffirmé une volonté forte de continuer à accompagner les territoires dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et apporte, en complémentarité avec l'Agence de l'Eau, je dirais même plutôt en remplacement de l'Agence de l'Eau, un soutien technique et financier à hauteur, en moyenne, de 4,7 M€ chaque année auprès des communes, EPCI et industries agro-alimentaires. Je ne pense pas qu'on puisse taxer cette mesure de greenwashing.

Le Département du Doubs se mobilise encore pour l'environnement et les projets territoriaux. Vous avez cité les ENS cher collègue, je pourrais vous en citer un autre : le Parc naturel régional du Doubs Horloger. 95 communes devaient se prononcer sur le projet de charte fondatrice pour une longue période de 2020 à 2035, début septembre, et compte tenu de la crise Covid, les dernières communes ont pu délibérer ; 94 communes sur 95 ont voté favorablement saluant ce succès, leur succès qui va permettre à ce projet durable et d'envergure de se concrétiser avec une fois encore un appui très fort du Département du Doubs.

Au cœur des transitions sociétales, notre collectivité s'est engagée dans un immense chantier d'investissement en faveur du numérique.

Le numérique, vous le savez, est l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle, d'autant plus dans les territoires ruraux où l'accessibilité numérique va permettre le développement des territoires et le maintien d'une qualité de vie.

Nous parlerons très prochainement, Présidente, de l'inclusion numérique, de l'importante avance que va prendre le Département mais ça c'est le mois prochain.

L'objectif en tout cas est de faire en sorte que les communes rurales ne soient pas les laissées pour compte de la révolution numérique.

Ainsi, le Département du Doubs se place parmi les 12 premiers départements en France en termes d'équipements en fibre optique jusqu'à l'abonné de plus de 50 % inégalés dans la région. Pour précision, la moyenne régionale est de 6 %.

En effet, le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit avec ses partenaires essentiels comme le Département du Doubs et les Communautés de communes a passé, vous le savez pour ceux qui ont assisté au conseil syndical, un cap très important à la mi-septembre : 60 000 lignes rurales raccordables, c'est-à-dire la moitié des 120 000 lignes de la zone d'initiative publique.

L'air de rien, ce 50 % d'éligibilité à la fibre, c'est quasiment autant que dans la zone privée Grand Besançon Métropole, Pays de Montbéliard et Pontarlier alors que les opérateurs privés ont commencé ou étaient censés commencer 5 ans avant nous.

La ruralité équipée aussi vite que dans les villes, c'est une grande réussite collective, de cohésion territoriale, avec un portage commun Département - Communautés de communes.

Autre indication à saluer, le nombre d'abonnés vient de passer à 20 000. Pour rappel, en janvier, le remplissage du réseau était seulement de 10 000 abonnés, autant dire que les partenaires n'ont pas chômé pendant cette période, même pendant la crise sanitaire.

Cette crise sanitaire, qui est toujours d'actualité, a démontré la nécessité de l'accessibilité numérique qui peut également apporter des réponses dans la lutte contre les déserts médicaux, avec le développement de la télémédecine.

Pour y revenir encore, Mme la Présidente l'a déjà évoqué tout à l'heure, les laboratoires CBM 25 et BIOALLAN ont fait part de leur souhait de continuer à sous-traiter au Laboratoire vétérinaire départemental les analyses de biologie liées au dépistage Covid, ce qui est une belle preuve de complémentarité et de réactivité à saluer. Bravo donc à ces trois laboratoires, à leurs agents et en particulier au LVD pour son efficacité au service des Doubiens.

Pour conclure et sans reprendre point par point, mais nous allons probablement les évoquer Présidente, les éléments relevés par la minorité, toutes ces réussites citées démontrent notre capacité collective à porter des projets pour le Doubs, et la qualité des échanges qui ont eu lieu lors des commissions la semaine dernière me laissent penser que c'est aujourd'hui que nous allons avoir une belle Assemblée.

Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci cher Denis.

Virginie CHAVEY.

Mme CHAVEY. – Merci Mme la Présidente. Concernant la cour du collège Lou Blazer, nous avons le choix entre deux options : la première, c'est de faire ce qui était avant pratiqué, mettre de l'enrobé sur le vert qui existait. La seconde, c'était la préservation d'un environnement vert avec la possibilité, pour les élèves, de pouvoir aller sur cette extension de cour en mettant des pavés végétalisés. C'est cette option que nous avons choisie. Alors, en effet, aujourd'hui ce n'est pas vert. Mais comme vous l'avez dit David, la sécheresse a fait son office, il faut simplement laisser le temps à l'herbe de pousser à travers les pavés végétalisés pour que le vert arrive dans cette cour.

J'y suis allée. J'ai trouvé franchement que c'était une réussite, je vous en ai parlé Mme la Présidente. Je l'ai dit aussi aux services, qui avaient eu vraiment un choix qui était pertinent et je pense que si nous en avons les moyens, ce serait intéressant de réitérer cette expérience.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Virginie pour ces explications et cette complémentarité. On ne peut pas parler un moment que la collectivité ne va pas assez vite et ne pas prendre en compte la crise sanitaire où nous étions et où nous sommes encore et les problématiques d'eau qui règnent sur le département. Je crois qu'il faut être quand même très honnête et objectif par rapport aux différents paramètres naturels.

Florence.

Mme ROGEBOZ. – Merci Mme la Présidente. Concernant la question du télétravail et de l'organisation du travail, c'est un sujet qui représente un enjeu fort et sur lequel nous avons une forte attention. Le télétravail, simplement reprendre un peu l'historique du télétravail. Un télétravail que nous avons mis en place suite à une expérimentation et où, en début d'année 2020, à peu près 120 agents de la collectivité étaient en télétravail.

Le télétravail s'est mis en place suivant le règlement, le protocole qui a été défini en concertation avec les instances paritaires, et nous avons, lors de ce printemps 2020, eu une accélération très forte, subie suite au contexte bien particulier que nous connaissons avec une montée très forte pour pouvoir poursuivre l'activité du Département.

Aujourd'hui, en ce qui concerne le télétravail, c'est un dossier qui est en cours d'étude pour reprendre le protocole existant, et la reprise de ce protocole va se faire à l'appui de deux études : la première, c'est l'enquête qui a été faite pour tirer bilan de la première expérimentation, avec le fonctionnement avec 120 agents en télétravail ; la deuxième enquête, c'est celle qui a été faite à l'issue de la période de mars-avril 2020 et qui nous permet d'avoir des éléments complémentaires pour aborder au mieux cette question et pouvoir retravailler sereinement, avec toutes les obligations qui y sont liées et David tu y as fait référence, c'est un dossier qui doit être travaillé dans le cadre des instances paritaires, avec tous les partenaires qui doivent y être associés.

C'est un dossier qui demande un minimum d'analyse pour pouvoir être mené dans les meilleures conditions.

Cette volonté d'accompagner le télétravail est forte, elle est bien présente.

Par rapport à la situation sanitaire qui a été évoquée à plusieurs reprises depuis ce début de séance, pour toutes les personnes qui sont en situation de vulnérabilité, par rapport au décret qui est paru fin août 2020, ces agents peuvent déjà être en télétravail dès aujourd'hui, sans avoir à être dans le cadre du protocole défini préalablement. Ceci se met en place après l'avis des médecins et l'avis du médecin de prévention, puisque seul le corps médical peut être habilité à déclarer la vulnérabilité d'une personne par rapport aux critères qui ont été définis dans le cadre du décret.

Ce dossier télétravail est un dossier que nous souhaitons voir aboutir très rapidement, bien évidemment avec toutes les contraintes que nous connaissons de devoir passer par les différentes instances et ce dossier sera prêt avant la fin de l'année.

Ce sont les éléments que je souhaitais apporter par rapport au télétravail.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci Présidente. Je reviens sur le sujet du télétravail et j'entends l'argument du fait que le médecin est en capacité de définir qui sont les publics à risque. Cela, on ne revient pas là-dessus. Je voudrais simplement reprendre les mots du Préfet du Doubs : dans le contexte du classement du département en zone rouge Covid 19, la reprise du télétravail dans les administrations est fortement recommandée.

J'observe moi-même, dans mon univers professionnel, que les entreprises se mettent en ordre de bataille pour redéployer massivement le télétravail et tenter d'endiguer une nouvelle crise qui s'annonce.

La question qui est faite là est : est-ce que dans les semaines à venir, dans les mois à venir, vous allez accélérer la marche ? Comment allez-vous vous y prendre ? Cela nous semble indispensable et c'est la réponse qu'on attend, en tout cas les éléments d'information qu'on attend aujourd'hui.

Mme la PRESIDENTE. – Cela devient un peu plus raisonnable, on parle de semaines à venir et pas de jours à l'instant T. Vous savez quand même la complexité pour la mise en place du télétravail, avec les différents paramètres que Florence a évoqués.

Bien évidemment que j'entends M. le Préfet nous dire : le télétravail est fortement recommandé, mais je pense qu'on a prouvé ce qu'on était capable de faire pendant la période mars-avril-mai et au-delà, 122 personnes en télétravail à l'instant T, 1 024 pas 10 jours après. Simplement, nous étions dans une période de crise à ce moment-là et nous imaginions qu'il fallait conforter le système mais pas à n'importe quel prix.

Il faut du matériel en adéquation, c'est indispensable vu les problèmes que nous avons au niveau informatique. Vous avez parlé d'un jour par semaine, mais on ne va pas se figer à un jour par semaine. Les différentes études qui ont été faites ici, notamment auprès des personnels mais aussi auprès de l'ensemble des directions et pas seulement les Directeurs, Chefs de service, etc., pour une organisation en adéquation avec les besoins. On ne change pas une machine de 2 400 personnes du jour au lendemain, et nous serons en capacité dans les semaines à venir de proposer le télétravail aux personnes qui le souhaitent, en fonction des tâches requises. Vous l'avez dit vous-même et je vous remercie pour l'honnêteté intellectuelle, il y a des tâches qui seront très difficilement possibles en télétravail, quoique.

Les remontées que j'ai de la part de M. le Directeur général des services sur un travail qui est fait depuis la période de confinement, poursuivi pendant la période estivale, pour une mise en place, j'ai envie de vous dire, dans les semaines mais pour les années à venir. Il faudra que chacun puisse... Cela demande de la formation pour certains, parce qu'on ne peut pas mettre quelqu'un en télétravail du jour au lendemain. On a eu aussi le ressenti par rapport aux 150 questionnaires de retour, on a beaucoup échangé et je remercie Florence et les gens qui participent à ces commissions avec le personnel, quelque part une crainte, un isolement, le besoin aussi de mixer télétravail, présentiel comme on l'appelle, en fonction d'une situation sanitaire qui correspondra.

Pour l'instant, nous sommes en zone rouge. Demain, après-demain, pardonnez-moi, je regarde un peu mon téléphone aujourd'hui parce que je suis en relation directe avec l'ARS et M. le Préfet, nous avons normalement une réunion ce matin mais je ne pouvais pas être en visio et avec vous en même temps.

Donc, ce n'est pas une volonté de freiner tout cela. Vous le savez, la volonté qui est la nôtre, qui est la mienne de donner les meilleures conditions de travail pour le télétravail et l'adaptation dans cette collectivité. Donc n'ayez pas de souci. Mais, du jour au lendemain, avec les outils, les risques, les documents à partager, vous savez, on ne claque pas dans les doigts et je voudrais, à l'instant où je vous parle, remercier l'ensemble des collaborateurs de la DUN qui ont fait un travail extraordinaire avec l'ensemble des Chefs de service pour trouver des solutions en adéquation avec la situation.

Je ne voudrais pas, à l'instant où on se parle, qu'on imagine que les 3 mois que nous avons vécus, je ne pensais pas y revenir aujourd'hui, je vous parle de mars, avril et mai, vous vous rappelez les conditions dans lesquelles nous étions, on a dû réagir, j'ai envie de dire immédiatement, avec les moyens qui étaient les nôtres et avec cet environnement pour protéger aussi nos personnels.

C'est tout un parcours, et vous savez très bien ce qu'il se passe dans les grosses collectivités telles que les nôtres. On n'a pas la même réactivité, même si la réactivité dans cette maison a été très importante, que dans une entreprise de 100 personnes. Ce n'est pas tout à fait la même chose, je sais de quoi il s'agit. C'est accessoirement mon métier que de la planification et ce travail que vous évoquez aujourd'hui.

Ne pensez pas, je ne peux pas entendre aujourd'hui et ce n'est pas comme cela que vous l'avez formulé, que nous n'avons pas d'appétence pour le télétravail. Simplement, je suis très réaliste et je sais ce qu'on peut faire à l'instant T, à semaine n +1, n +2, avec toujours une évaluation. Le télétravail, pour certains, semble être l'eldorado, sauf que quand on revient avec des retours de nos collaborateurs et de l'organisation globale de la collectivité, ce n'est pas tout à fait ce qui était écrit sur la fiche et ce qui avait été imaginé. J'ai envie de vous dire que c'est du cousu main, service par service, avec une Direction générale qui appliquera la volonté politique de la collectivité.

Je te redonne la parole, Raphaël.

M. KRUCIEN. – Merci. Sur la période de confinement que l'on a vécue sur 3 mois, là je ne reviendrai jamais là-dessus, nous étions en urgence, tout le monde était dans l'urgence. Il a fallu faire vite. Beaucoup de collectivités, d'entreprises, de citoyens ont déployé tout ce qu'ils pouvaient pour que ça marche. Je ne reviendrai jamais sur une période comme celle-là.

On a bien reçu le rapport, l'enquête après cette grande période de télétravail. Je suis conscient qu'il y a bien sûr des frontières numériques, même si on s'aperçoit que finalement on arrive à les franchir assez vite. Mais la grande frontière pour le numérique est la sécurité, vous l'avez touchée dans votre propos liminaire. Cela se résout. Il y a des professionnels, des peintures, des logiciels et là on est dans la technique, je n'irai pas plus loin.

Cette enquête dit quelque chose de très intéressant et je voulais rebondir sur la réponse que vous venez de me faire Mme la Présidente : 75 % des gens, c'est un chiffre issu de l'enquête que vous nous avez transmise, en situation de télétravail disent ne pas avoir besoin de formation pour télétravailler.

On parle bien de l'outil mis à disposition pour exercer l'activité, on ne parle pas d'autre chose et donc ça c'est un chiffre réel. Ce n'est peut-être que 150 questionnaires, dont acte. Mais ça donne une idée quand même sur l'approche, la culture informatique, la culture du télétravail qu'on peut avoir dans notre société. Elle est déjà, à mon avis, sérieusement affûtée, les outils existants, et parfois même en accès absolument libre. On a vu des plateformes de visio exploser et du matériel à faible coût se déployer sur les places de marché.

Les frontières pour accéder au télétravail dans de bonnes conditions, pour sécuriser les réseaux informatiques sont en train aujourd'hui de se briser sur la volonté commune des collectivités, des privés, des particuliers à vouloir télétravailler.

Je suis satisfait d'entendre que vous allez faire le maximum pour envoyer en télétravail le plus vite possible, dans de bonnes conditions, pour réaliser les tâches qui sont incluses dans les métiers qu'on va mettre en télétravail. C'est un bon signal. Mais je voulais simplement rappeler ce chiffre qui est important sur le besoin de formation, sachez qu'il y a aujourd'hui une part importante des salariés qui semble ne pas en avoir un besoin vital pour démarrer.

Et quand on regarde, je m'informe comme tout le monde, la courbe qui est en train de s'afficher à nous, quand on a les quelques chiffres qui nous reviennent du CHU de Besançon, nous avons, sur le retour d'expérience des mois de confinement qu'on a vécus, du souci à se faire et à accélérer, je pense, dans la démarche de télétravail.

Mme la PRESIDENTE. – Je reviens et je vais clore avec cela : 75 % de 150 agents. Je crois que c'est très important. On ne peut pas laisser imaginer dans cette collectivité qu'à tous niveaux, il y ait une acculturation pour le télétravail, mais nous y travaillons avec fermeté pour que nous puissions poursuivre. On le sait, je crois qu'on vit avec la société qui est la nôtre aujourd'hui et celle qui sera demain. Faisons le bon équilibre entre tout cela, en ne mettant pas en péril nos personnels qui pourraient être en difficulté aussi.

Odile.

Mme FAIVRE-PETITJEAN. – Merci Présidente. Je vais revenir sur deux points qui ont été évoqués par David BARBIER tout de suite, tout d'abord le label « Département ami des enfants ». La minorité nous avait interpellés et nous avons eu la réponse, le label nous est attribué sans que nous ayons besoin de le renouveler, nous avons juste à faire une lettre d'intention, sans reconstituer de dossier. Donc, c'est en train d'être fait. Les conditions sont différentes pour les villes qui, elles, doivent redemander le label. C'est le premier point.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est l'intervenant en commissariat et en gendarmerie. Tel qu'il avait été pensé autrefois, il n'a jamais fonctionné. Il ne fonctionnait pas. L'agent était absent, donc il n'y avait rien de fait. Il n'était pas effectif.

Nous avons repris cette question non pas tout seuls mais aussi en lien avec la Préfecture et les associations dans le cadre du plan contre les violences faites aux femmes, que Mme la Présidente avait signé je crois l'année dernière, en novembre ou décembre, dans les locaux de Solidarité Femmes.

Actuellement, ce n'est plus un seul intervenant à Besançon et puis comme ça ne fonctionnait pas, on ne pouvait pas compter dessus de toute façon, mais ce sont deux intervenants qui sont prévus : un à Besançon, un à Montbéliard, et nous accompagnons ces intervenants à hauteur de 20 000 € chacun. Donc, le dispositif a été revu parce que désormais c'est une association qui a pris en charge et nous, on participe financièrement à cette hauteur-là.

Mme la PRESIDENTE. – C'est important Odile que tu précises tout cela, nous n'avons fait que d'arrêter un système qui ne fonctionnait pas, pour mettre deux personnes sur le territoire et avec un abondement financier très important. Cela a été salué d'ailleurs par l'ensemble de nos partenaires et je me souviens, tu étais à mes côtés, quand nous avons signé cette convention.

Béatrix.

Mme LOIZON. – Merci Mme la Présidente. Je voulais revenir sur quelques points. Denis l'a évoqué, sur l'eau, l'eau n'est plus une compétence du Département. Nous avons fait le choix de nous maintenir sur l'eau, je le redirai jusqu'au bout, et c'est un choix qui est assumé, et aujourd'hui la compétence GEMA est passée à une autre structure, aux EPCI, et nous avons maintenu notre accompagnement fort avec ces structures. C'est de la solidarité territoriale.

Vous l'avez dit, lors de la conférence de l'eau, M. VINDIMIAN nous recommandait de structurer les Syndicats mixtes existants pour qu'ils soient cohérents, fonctionnels et qu'on avance sur ces dossiers au niveau des bassins versants.

Qu'a fait le Département depuis 2015 ? Regardez aujourd'hui vos Syndicats mixtes, ils sont structurés au niveau bassin. Je parlerai du Syndicat mixte du Marais de Saône, je parlerai du Syndicat mixte Loue, du Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs qui ont fusionné ensemble pour aujourd'hui faire le Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue qui a le label EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau), le seul ici dans la région, je parlerai du Syndicat mixte Dessoubre où le travail a abouti et au 1^{er} janvier nous serons membres de ce Syndicat, avec une structuration, avec des EPCI qui nous ont rejoints. Tout le département est quasiment structuré. C'est du travail de fond.

Et je ne parlerai pas que financier parce que Denis l'a dit, il y a un accompagnement financier mais bien au-delà de cela, ce sont des Présidents et des Vice-présidents qui sont Conseillers départementaux, qui sont investis fortement dans ces structures et qui portent le travail aussi bien sur les milieux naturels, sur la GEMA que sur la trame verte et bleue qui là aussi est un vrai accompagnement pour les territoires qui rédigent leur plan d'urbanisme.

L'aide aux collectivités, au niveau de l'eau, on ne l'a pas abandonnée non plus. On est resté aux côtés des collectivités qui faisaient leurs travaux aussi bien sur l'eau potable que l'assainissement. C'est un choix volontaire.

Je rencontre demain l'Agence de l'Eau pour finaliser l'accord-cadre avec eux. Là aussi, c'est un pas en avant.

Les ENS, on a un travail incessant pour partager, pour élargir, pour pas mettre sous cloche un territoire mais au contraire le protéger et le faire aimer. Cela n'a pas toujours été facile mais on continue, et demain de nouveaux ENS verront le jour parce qu'il y a des choses qu'on avait un peu... On a beaucoup de pelouses sèches, on a beaucoup de zones humides. Il nous manquait peut-être des expansions de crues, des zones karstiques pour mieux faire comprendre notre territoire. Nous y travaillons et demain elles sont prêtes à éclore.

Je rappelle aussi que comme ce n'est pas de notre compétence, cela impacte fortement notre budget. C'est juste une parenthèse.

Et puis, j'accepte une remarque. C'est vrai qu'on a communiqué peut-être pas assez. Cela me fait penser à la cigale et à la fourmi. On n'a pas chanté toutes ces années, mais alors qu'est-ce qu'on a bossé.

Un point sur la forêt, aussi. La forêt est en souffrance dans notre département, vous le savez tous. On travaille là aussi de façon incessante avec les communes forestières, même l'URACOFOR (Union régionale des communes forestières), l'échelon régional.

Je voudrais rappeler aussi sur l'investissement dans les forêts, on accompagne les établissements, les entreprises de travaux forestiers au travers du PDR (Programme de développement rural), un programme européen et beaucoup de lignes. Nous sommes les seuls co-financeurs à côté de la Région ou à côté de l'Etat sur toute la Franche-Comté.

Nous sommes en souci permanent au niveau sécurité et on travaille beaucoup avec les collectivités en local pour essayer de devancer les soucis et voir comment on peut améliorer tout cela. Je vous assure que ce n'est pas facile, même sur : qu'est-ce qu'on doit replanter demain ? Les professionnels ne le savent pas.

Sur le développement durable, on a travaillé ensemble cette année, vous le savez. On va se faire accompagner aujourd'hui par l'extérieur pour aller encore plus vite, plus loin, peut-être plus haut et plus fort notamment sur notre bilan de gaz à effet de serre.

Une parenthèse sur le LVD. La Présidente avait proposé les services du LVD. Au début, on nous a regardés de façon ironique. Aujourd'hui, le LVD, c'est beaucoup d'analyses qui sont faites. Nous sommes là quand la crise sanitaire a besoin du Département et je remercie aussi le personnel au LVD parce qu'entre zéro analyse Covid et aujourd'hui, la semaine dernière, avec un record à 3 900, il faut que les gens assument et qu'ils partagent notre envie de faire quelque chose pour le sanitaire.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. C'est juste pour enchaîner sur la forêt. Je crois qu'il y a une grande inquiétude des communes qui ont leur budget passablement posé sur la forêt. Je vais prendre des communes de notre secteur, les épicéas qui sont fortement touchés, c'est plusieurs milliers de mètres cubes d'épicéas qui partent, et aujourd'hui on se demande même si les communes ne vont pas être obligées de payer pour se débarrasser, je m'excuse du mot mais c'est ça, de leur forêt. Comme l'a dit Béatrix, que replanter ? C'est la grande question, et je crois que les communes aussi sont un peu désemparées par rapport à ce problème et attendent beaucoup d'aide par rapport à tout cela.

Il y a eu la tempête de 1999, qui a déjà impacté beaucoup certaines de nos communes et maintenant cette modification des forêts puisque ça va impacter sur plusieurs années et aussi nos entreprises locales puisqu'automatiquement il y aura moins d'investissement fait par les communes. Je peux prendre l'exemple de ma commune, ce sont des milliers d'euros qui vont être perdus par rapport à cette perte de forêt.

Je crois qu'il y a un besoin d'aide que les communes attendent aussi de notre part et ça c'est important.

Mme la PRESIDENTE. – Sur le besoin d'aide que tu évoques Claude, pour échanger pratiquement au quotidien avec l'ensemble des communes, secteur par secteur, bien sûr que nous allons faire des propositions mais il y a des propositions... Je rappelle que cette compétence est à la Région, il faut revenir sur terre un peu de temps en temps. L'eau, ce n'est pas une compétence obligatoire. Le bois est une compétence qui est à la Région, ce qui ne nous empêchera pas d'être en complémentarité ou d'avoir une politique spécifique pour le Département.

Tu as évoqué la vraie question : quelles plantations ? Quelles espèces dans le Département du Doubs ? Et à juste titre, tu évoques la tempête de 1999. J'en parle aisément de cette tempête : 14 000 mètres cubes sur la forêt communale de Charquemont par terre.

Rappelez-vous un peu les programmes qui ont été mis en place par la Région, favorisant l'arrosage des bois, favorisant les entreprises qui très rapidement derrière se sont trouvées en difficulté, je crois qu'il faut appeler un chat un chat, et 1999 ce n'est pas si loin que cela, et avec le et les partenaires des communes. Souvenez-vous, pratiquement que du résineux sur certaines zones, du bois blanc sur d'autres. A l'heure où on se parle, autant les résineux que les bois blancs sont touchés, on peut le dire. Pour certaines communes du département, 70 % du budget est issu du budget bois donc on voit les difficultés à venir.

Après, il faut aussi voir avec les spécialistes, je ne suis pas une spécialiste de la sylviculture, quelles essences au bon endroit et quelles perspectives pour les années à venir. Il y a déjà de l'expérimentation qui a été faite, il y a un programme lancé par la Région à titre expérimental pour d'autres essences à replanter.

J'ai beaucoup échangé avec les Maires. Sur l'ensemble du Département du Doubs, 10 dossiers déposés, 2 dossiers allant au bout. Donc, ils veulent des choses très pragmatiques les Maires. Alors, est-ce une aide ponctuelle ? C'est pour cela qu'il faut qu'on échange avec eux, il faut qu'on échange avec les communes forestières. Je crois qu'il n'y a pas une semaine où je n'ai pas non plus les privés qui demandent ce qu'on veut faire. J'ai fait un courrier la semaine passée à M. le Préfet de Région concernant ce domaine du bois, donc on a fortement conscience de cela. Mais une politique se construit avec et pas sans.

Et quand les collectivités auront la vision, la perspective et les moyens aussi parce qu'on parle de replanter... On a beaucoup utilisé dans certains secteurs la régénération naturelle pour des essences qui étaient à planter. Maintenant, c'est une première couronne, avec une diversité des essences pour protéger ce qu'il y a dessous mais ce qu'il peut y avoir après. Donc, c'est un sujet qui nous passionne toutes et tous, notamment les Maires et les gens qui ont beaucoup d'appétence pour tout cela. Mais il faut qu'on le travaille ensemble ce sujet avec les Maires et on a déjà commencé.

Claude, tu veux reprendre la parole ?

M. DALLAVALLE. – Oui, très rapidement, et je crois que je vais reprendre un peu ce qu'a dit David en liminaire. Je veux bien entendre que la Région a la compétence, mais comment mieux travailler avec la Région sur ce sujet ? C'est la question qu'il faut se poser : comment on peut le faire ?

Mme la PRESIDENTE. – Je vous l'ai déjà dit, pour travailler ensemble, il faut être au moins deux. Vous avez parlé de l'importance du Département et vous savez que par rapport à cela, notre avis est plus que commun. Sur certains sujets, on arrive à travailler ensemble, sur d'autres, il y a des postures parce que la Région est grande sur son périmètre et c'est vrai que quand on travaille, les 8 Présidents de Département, avec la Région, je dois vous dire que quand nous sommes dans le Doubs, dans le Jura, Haute-Saône, Territoire, mais quand nous partons un peu plus loin avec nos collègues de l'Yonne et de la Nièvre, on n'est plus du tout sur les mêmes sujets.

C'est la particularité d'un département, avec une politique régionale que nous pourrions décliner, c'est cela que je demande à la Région. Ce n'est pas uniformiser une politique qui ne correspondrait pas à notre territoire ; on ne répondrait pas à la commande ! Mais je n'ai pas de lien brisé avec la Région, soyez-en assurés. Après, ce n'est pas toujours facile. Cela fait partie des négociations que nous avons.

Thierry.

M. MAIRE DU POSET. – Je voulais aborder quelques points concernant les routes.

Il y avait deux thèmes.

Sur notre taux d'investissement et est-ce qu'on va atteindre les investissements prévus ? Oui, en 2020, nous avons un budget primitif de 28 M€ et les travaux seront faits à hauteur de ce budget, malgré un démarrage un peu plus tardif dû aux conditions sanitaires, malgré la mise en place des conditions sanitaires pour les entreprises, malgré le fait qu'on ait aussi décalé des travaux, changé notre programme puisque des travaux très impactants pour l'économie, pour la population ont été revus pour l'année prochaine tel le pont de Ludwigsburg, telle la voie d'entrecroisement de Besançon.

Néanmoins, nous l'avons reconverti en d'autres travaux et ça n'a en aucun cas baissé notre volonté d'investissement et les entreprises régionales en sont bien reconnaissantes.

Concernant notre plan vélo que nous avons voté au mois de juin, il est sur 6 ans mais ça permet aussi d'avoir une maquette budgétaire suffisamment longue pour pouvoir faire des choses structurantes. Il y aura des aménagements à plus court terme que nous allons faire très vite ou que nous faisons déjà, et il y a d'autres aménagements plus structurants qui nécessitent de l'acquisition foncière. Même pour de la sur-largeur de route, il y aura peut-être aussi de l'acquisition foncière.

Il faut qu'on ait un peu de vue devant nous pour réaliser un projet cyclable, mais qui sera à poursuivre au-delà puisque la demande sociétale, les nouveaux moyens de transports qu'on ne connaît pas encore aujourd'hui, quels seront-ils dans 5, 6 ans ça va très vite.

On a vraiment une volonté d'avancer sur ce dossier.

Nous allons rencontrer les EPCI dans le cadre des clauses de revoiture où nous allons décliner la politique cyclable, décliner les modalités d'intervention auprès des EPCI. Nous ne voulons pas nous ingérer dans les projets des EPCI mais nous voulons créer une logique départementale de cheminement afin qu'il y ait de la cohérence.

Ce sont les travaux sur lesquels nous allons travailler.

Nous avons demandé qu'un référent cyclable soit nommé, un élu, par EPCI.

Nous, au Département, nous avons embauché un technicien référent cyclable pour, spécifiquement à la DRIT, travailler sur ce dossier.

C'est une vraie politique cyclable, et des travaux commencent déjà dès octobre. Donc l'EuroVélo 6, une partie des travaux commencent au mois d'octobre, une estacade en bordure de la RD à Colombier-Fontaine ; le pont de L'Isle-sur-le-Doubs, les culées sont mises en place dès cet automne aussi et puis, en début d'année prochaine, le chemin du Tacot entre Ornans et L'Hôpital-du-Grosbois sera viabilisé pour qu'il soit beaucoup plus facile à rouler en vélo. Donc, ça commence.

Il y a eu aussi la signalisation, les points nœuds. Nous avons fait un voyage d'étude dans le département du Nord, proche de la Belgique, qui développe ce mode de signalisation très intéressant qu'il faudra adapter à notre territoire, à notre relief mais il y a des choses très intéressantes à apprendre pour avoir une logique de signalisation départementale et que tout le monde puisse s'y retrouver.

On a la ferme volonté de continuer sur ce dossier.

On a dit aussi les VAE électriques pour le personnel. Nous avons souhaité les acheter localement et, en effet, localement la demande est tellement importante qu'on ne peut pas avoir les vélos que nous voulons, donc c'est ce qu'il fait que ça va un peu décaler. Mais, comme cela a été dit, la volonté est de poursuivre sur le chemin. Nous gardons un grand braquet.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Thierry.

Alain MARGUET.

M. MARGUET. – Présidente, je voulais rappeler à Claude qu'il a deux excellents Conseillers régionaux dans son secteur Doubs central : le Maire de Baume-les-Dames, Arnaud MARTHEY, et Mme FONQUERNIE qui s'occupe de l'agriculture. Je l'invite à les contacter.

Et puis, je voulais ajouter, concernant l'économie, que le Département du Doubs a perdu la compétence économique aussi mais il y a une mesure que j'ai bien appréciée en direction des entreprises qui avaient souscrit des prêts d'honneur. Il y en a eu 71 et également 16 avances remboursables pour un montant de 340 000 € Donc, c'était important. Et puis, nous rappeler aussi que cette crise nous a coûté quand même 20 M€nécessitant un emprunt de 13 M€

Mme la PRESIDENTE. – Merci Alain.

Philippe ALPY.

M. ALPY. – Merci Mme la Présidente. Je me réjouis qu'on parle de développement durable mais aussi qu'on n'oublie pas dans cette Assemblée que dès 2015, le premier acte posé, c'est avec votre volonté, Mme la Présidente, qu'on soit resté sur l'eau malgré la loi NOTRE qui nous renvoyait à d'autres temps et on aurait pu se concentrer exclusivement sur nos politiques qui étaient les politiques essentielles pour les solidarités territoriales et humaines et l'éducation.

Je le dis parce que vendredi dernier, le 25, au niveau de l'Agence de l'Eau, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) a été adopté et il va être mis au débat grand public sur l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée Corse. Je peux vous assurer que pour votre serviteur qui siège au bureau de cette Agence, cela a été un travail de plus de 2 ans de contribution et si vous avez du temps pour lire le pavé que représente le SDAGE et son développement au territoire, je vous y invite d'ores et déjà.

Le développement durable, pour le Département, c'est aussi la participation dès 2017 aux ateliers des territoires pour l'adaptation au changement climatique, vision en 2050 de nos métiers sur le massif du Jura. C'était un temps partagé avec les services de l'Etat, le Département pleinement impliqué et l'ensemble des services du Département pleinement impliqués.

Et puis, vous avez assisté, comme l'a évoqué Mme la Présidente, le 26 août, à une dimension très concrète sur : qu'est-ce que pouvait faire le Département, mais concrètement, en termes d'aménagement du territoire, contribution à la métamorphose d'un territoire en termes de développement durable, adaptation 4 saisons, et en partie lié avec une activité, le tourisme sur nos montagnes du Jura.

Cela concerne toute la population. C'est une invitation douce à s'approprier la montagne avec une nouvelle donne, et je crois que là, c'est une volonté du Département assumée. C'est un travail de fond. Ce ne sont pas des effets d'annonce juste avant la période électorale. Cela, ce n'est pas acceptable pour moi parce que c'est, depuis 2015, un travail acharné et vous en êtes un certain nombre au Syndicat mixte du Mont d'Or où vous avez, dès 2015, avec moi, toute une équipe, Département, élus locaux, mis toute votre énergie à produire cela.

Je crois que là aussi il ne faut pas se méprendre. Le développement durable, c'est rendre à nos communes une démarche que le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) nous rappelle : l'économie de foncier, 0 artificialisation en 2050, les outils qui ont été créés par le Département en particulier l'Agence foncière, mutée par votre volonté aussi et votre accompagnement en EPF Doubs Bourgogne-Franche-Comté que j'ai le plaisir de présider, l'innovation, on a mis aussi notre énergie pour faire sortir un office foncier solidaire que j'espère valider fin décembre. C'est du développement durable pour l'émergence du logement pour tous, dans la droite ligne de ce que Mme la Présidente a développé ici même dans cette Assemblée, de dire : nous allons reprendre la main sur le logement, sur des politiques de développement du logement accessible à tous. Et là, c'est une innovation de plus portée par notre collectivité dans le cadre d'un outil qui est l'EPF et cela pour l'accès au droit à la propriété à des hommes et des femmes qui travaillent. Plutôt que de payer un bail à perte, là ils seront dans une démarche d'accession à la propriété.

Quand on évoque cela, c'est crédible. Comme l'a dit ma collègue Béatrix LOIZON, on n'est pas cigale, on est simplement fourmi. Peut-être que nous manquons d'une dimension ? C'est la communication, toujours la communication et encore la communication.

On préfère le travail de fond, créer les outils pour les générations futures et développer ce qu'il en est.

Je terminerai sur un volet. Ma commune, simplement je peux en témoigner, a candidaté à l'appel à projets « pistes cyclables » en 2018. Ce n'est pas un effet de mode, on n'a pas attendu les élections municipales de 2020 parce que déjà, en 2018, la volonté de mettre 2 M€ sur la table en dehors du contrat P@C, c'était une volonté départementale pour stimuler dans la démarche qui nous lie avec le bloc communal une vraie dynamique du cyclable, à la condition, en effet, que les EPCI s'en saisissent.

Ce sont mes réflexions, ce matin, qui me viennent à l'esprit, c'est du pragmatisme, du bon sens parce que c'est nécessaire dans une période de raréfaction des moyens publics mis en œuvre. Ce ne sont pas des incantations, c'est simplement concrètement : qu'est-ce qu'on peut faire, le Département ? Et vous avez confirmé ici même que le Département s'inscrivait durablement dans le paysage des collectivités, et je m'en réjouis et nous nous en réjouissons tous.

Mais il faut un autre acteur qu'est le bloc communal et intercommunal, que la Présidente a pris par un rendez-vous avec les Présidents mis en place tout dernièrement, une volonté de déployer les différents items qu'on a déjà évoqués ce matin.

Je voulais simplement rappeler pour ce qui était de mes fonctions, ce en quoi j'œuvrais discrètement peut-être, trop discrètement, mais je tenais à le rappeler en bon lieutenant de la Présidente, dire ce que dans le développement durable, on était capable de faire et une bonne fois pour toutes se le rappeler à tous.

On a passé des bons moments sur ces sujets-là et aujourd'hui on arrive à maturité et on est dans la production. Avant, il fallait le temps du partage, de la réflexion, de la construction. Et aujourd'hui, effectivement, alors peut-être que ça arrive à un moment où les esprits vont peut-être s'échauffer et les élections arrivent, mais c'est concret. Nos services ont produit tous les éléments pour être au service des territoires qui voudront bien s'inscrire dans ces politiques-là et après on peut dérouler.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Frédéric BARBIER.

M. Frédéric BARBIER. – Merci Mme la Présidente. J'en profite déjà pour féliciter mais je l'ai déjà fait, ma collègue Conseillère départementale, 1^{ère} Vice-présidente, Annick JACQUEMET, elle va rejoindre le Sénat. Je siège à l'Assemblée nationale et donc je doute bien qu'on pourra aussi travailler sur un certain nombre de sujets ensemble parce qu'il y a des navettes entre l'Assemblée et le Sénat. Donc, félicitations pour cette élection. C'est un très beau mandat et je ne doute pas que tu défendras le Département du Doubs dans tes missions au sein du Sénat.

Je voudrais revenir parce que ça m'a un peu surpris, je n'avais pas prévu de prendre la parole chère Présidente mais j'entends que ce serait compliqué avec la Région. Je ne veux pas jouer les intermédiaires mais, dans le cadre de l'intérêt général, je pense que nos populations n'ont pas à souffrir de difficultés et de discussions de dossiers à mener ensemble entre une collectivité qui est la Région et un département fusse-t-il loin des autres départements qui sont complètement situés à l'ouest.

J'en veux pour preuve parce que j'avais et j'espère que ça n'a pas été le cas mais, j'avais imaginé que par exemple dans le cadre du plan de relance, Présidente, tu l'as souvent dit, que le Département n'avait pas trouvé sa place dans le cadre du plan de relance. Et moi, j'avais pensé qu'on pouvait faire beaucoup plus, par exemple en direction des personnes âgées, dans le maintien à domicile, dans le suivi de ces personnes, en créant un certain nombre de téléservice, de téléassistance, de téléprésence et bien sûr que ces personnes puissent être en amont formées par la Région parce que c'est la compétence de la Région de faire de la formation et nous, en effet, d'accompagner les personnes en difficulté, vulnérables, âgées pour le maintien à domicile.

C'est un sujet véritablement qui aurait pu, à mon avis, trouver une issue favorable entre Région et Département et participer d'ailleurs du plan de relance pour la partie départementale.

Je sais qu'il y a des jeux de rôle politiques, qu'il y a des positionnements politiques mais, véritablement, je pense que les populations de nos territoires n'ont pas à souffrir de cela. Je ne sais pas si je peux servir d'intermédiaire mais ça me semble important que pour que l'intérêt général soit respecté, que nos populations puissent en profiter, que la relation Département Région se passe du mieux possible. C'est comme cela que nos territoires seront plus forts.

Je change complètement de sujet. J'ai entendu et je voulais qu'on me le confirme que suite à l'éboulement qu'il y avait sur la départementale 437 à Valentigney et je sais que c'est le deuxième éboulement qui fait suite à un premier et que c'est compliqué, le troisième, il y a 11 000 véhicules dans ce secteur-là, c'est avec Martine VOIDEY notre canton aussi, on ne va pas être cantonnier mais on va quand même défendre nos territoires, et j'entends dire que ça pourrait prendre beaucoup de temps, peut-être de l'ordre d'une année.

On est dans un secteur économique avec FAURECIA, avec PEUGEOT Scooters et avec d'autres donc on est sur une liaison très importante qui impacte directement des gens qui vont au travail. Et donc, ce que j'appelle, c'est que ça ne dure pas un an.

Je comprends que les services, pas que les nôtres, les bureaux d'études, les entreprises, tout le monde prennent des précautions. Mais il me semble quand même que la France est un territoire où le bâtiment, les travaux publics, on a des très grands faiseurs, des grandes entreprises avec beaucoup d'expériences du fait qu'on a les Pyrénées, le Massif Central, les Alpes et bien d'autres où là il y a aussi ce type de problèmes et j'attends qu'on y engage véritablement tous les moyens. Et si ce qui m'a été rapporté, c'était qu'on annonçait un an de fermeture de route, qu'on n'en soit pas là, pas dans un pays comme le nôtre. Avec les moyens qu'on a, j'appelle à ce qu'on soit beaucoup plus réactif sur ce sujet-là.

Et puis Présidente puisque j'ai la parole et je vais très vite, j'avais demandé une réunion avec Mme le Maire d'Hérimoncourt sur Sésame Autisme qui était à Hérimoncourt, et j'avais souhaité qu'on y soit associé dans mon courrier que j'avais adressé. Tu m'as répondu Présidente, mais j'ai reçu la réponse le jour où se tenait la réunion, Marie-France BOTTARLINI, la Maire d'Hérimoncourt a tout comme moi reçu cette réponse, on nous avait dit que la réunion avait lieu et qu'on n'y était pas invité, alors que c'est nous qui l'avions sollicitée. On n'a pas pris ombrage, mais on s'est dit qu'on aurait l'occasion de revenir peut-être en deuxième séance et qu'on aurait l'occasion de défendre le dossier de Sésame Autisme à Hérimoncourt.

Et puis, je le dis, j'ai un petit dossier en souffrance, que j'aimerais qu'il soit traité. J'ai quelqu'un dans mon canton qui s'appelle David PILOT, sur Dambelin, qui travaille énormément pour organiser des manifestations sportives. Il avait lancé l'idée d'un label village sportif, j'en ai fait part par courrier. J'aimerais qu'à un moment donné, on puisse être reçu avec lui et qu'on puisse travailler avec les services sur ce sujet-là, qu'on dise ce qu'on fait ou ce qu'on ne fera pas mais au moins qu'on puisse se réunir sur le sujet.

J'en ai terminé, chère Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Que les choses soient très claires, il n'y a pas de difficultés majeures avec la Région et c'est bien l'intérêt général qui prime. Je vous le dis toujours, il faut être au moins deux. Je n'ai pas de souci avec Marie-Guite DUFAY, je n'ai pas de souci avec la Présidente de Région mais dans des collectivités telles que celles-ci il y a aussi et je le dis tout bonnement, des Vice-présidents ou des élus en responsabilité qui n'ont pas tout à fait la même vision que nous.

Nous, la question est que ça corresponde aux besoins que nous avons dans le Département du Doubs. Je ne veux pas, avec l'ensemble de la majorité, et vous le comprendrez aussi et je suis sûre que vous serez d'accord là-dessus, aller sur des politiques qui ne correspondent pas aux demandes de notre Département, à notre configuration. On peut imaginer un tas de plans mais si ça ne correspond pas.

Moi, j'ai besoin de réponses précises, claires, avec un engagement et co-construire. Moi, la construction, elle est quand on la fait ensemble, pas quand on nous amène des projets ou des possibilités de, sans qu'il y ait discussion.

Il me semble normal que la Présidente que je suis défende dans le cadre de l'intérêt général le Département du Doubs pour ses habitants, pour ses territoires.

Que les choses soient claires, je n'ai pas de problème avec Marie-Guite DUFAY. C'est clair.

Sur la formation, il ne vous a pas échappé que nous avons, je ne sais plus combien de temps ça fait, quelqu'un pourrait peut-être me le rappeler, signé une contractualisation avec la Région sur la formation, sur les métiers spécifiques que nous abordons aujourd'hui. On n'a pas attendu d'être en crise. On avait anticipé sur cette formation. Rappelez-vous, je n'ai plus le dossier en tête, il y a tellement dans cette maison, mais il y a déjà une mise en place par contractualisation de la Région. Je l'ai signée ça fait plus d'un an en arrière, donc ça va bien dans le sens que vous évoquez.

Sur l'éboulement de la 437, je laisserai Thierry donner plus de précisions, je suis comme toi, je ne peux pas imaginer que ça dure pendant un an. On doit trouver toutes les solutions par contre pour mettre en sécurité, parce qu'on a quand même un problème de sécurité énorme. Il y a eu un premier glissement. On avait échangé, et d'ailleurs je vous informe chaque fois sur vos territoires quand il y a des choses comme cela. Je crois que là, il n'y a pas de faux pas.

Deuxième éboulement, et là ce troisième éboulement, avec une falaise qui est très fragile je ne peux pas dire autrement, il va falloir qu'on trouve une solution intermédiaire pour conforter cette 437 à cet endroit-là. Mais vous le savez, cette 437, ce n'est pas seulement à Valentigney les éboulements. Je peux vous dire que sur pratiquement tout le long des 437 parce qu'il y a 437 A, B, C qui sont en toile d'araignée sur l'ensemble du département, nous avons des éboulements de par la fragilité de la roche et de la sécheresse.

Thierry, tu le sais, je vous l'ai dit, ce n'est pas acceptable un an. On ne peut pas shunter une partie du monde économique déjà en grande difficulté par rapport à des travaux, mais la chose majeure, c'est bien la sécurité parce qu'il faudrait... Vous l'imaginez, je prendrai mes responsabilités. Il faut qu'on sécurise et qu'on soit sûr, sans surprotection, je te rejoins, de pouvoir utiliser cette 437, de ne pas non plus... Quand on n'est pas en chantier clos, on sait que ça dure plus longtemps aussi. On sait ce qu'engendre l'alternat mais on fera le maximum sur ce chantier, c'est très clair.

Sur la demande de rendez-vous que tu demandes avec David PILOT, je suis tout à fait d'accord pour vous recevoir. On cale nos agendas, il n'y a aucun problème.

Quant au courrier que tu as évoqué, je le dis en toute sincérité, quand des élus demandent une réunion, normalement ils sont invités donc je vais regarder ce qu'il s'est passé. Les choses sont claires.

Tu veux ajouter quelque chose Thierry ?

M. MAIRE DU POSET. – Je me suis rendu à Valentigney la semaine dernière pour faire le point avec les Maires de Valentigney et de Mandœuvre sur la problématique afférente à cet éboulement, ce troisième éboulement. En effet, c'est techniquement une couche de roche calcaire déjà désagrégée posée sur une couche de marne qui bouge, et malgré le fait qu'il n'ait pas plu depuis plusieurs mois, des poches d'eau sortent et font tomber cette marne qui soutient toute cette falaise. Donc, c'est géologiquement quelque chose de très complexe et de très rapide en évolution pour la sécurisation, pour pouvoir remettre en sécurité.

Là, il y a des sondages géotechniques qui seront réalisés dans une semaine par le bureau CEREMA qui est vraiment compétent dans ce domaine. On a demandé, en coordination avec la commune, de couper les bois qui sont le long de cette falaise, qui risqueraient avec du vent d'emmenner encore un peu de matériaux qui s'ébouleraient.

L'étude hydrogéologique de ces sondages devrait arriver courant automne, ce qui permettra pour nous d'avoir une proposition de dimensionnement de travaux avant la fin octobre.

Après, la problématique est l'aspect réglementaire et consultation, où il faut absolument, je suis bien d'accord, je suis pragmatique et j'aime bien que les choses techniques aillent vite, mais il y a un aspect consultation qui risque de nous faire... Réglementairement, c'est là qu'il faut qu'on essaie d'aller au plus vite pour libérer et sécuriser bien sûr ce pan de route.

Je veille aussi à ce que tous les moyens... La technique est là, d'ici fin octobre on aura les préconisations techniques à réaliser et à dimensionner, mais après il faut qu'administrativement ça suive.

On voulait dire aussi une certaine vérité par rapport à ce qu'il peut se dire dans la nature. Ce n'est pas la peine de dire qu'il y en aura pour 3 semaines, si on sait qu'il y en a pour quelques mois, c'est sûr.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Thierry pour ces précisions.

Alain MARGUET.

M. MARGUET. – Oui, Présidente, je voudrais reparler de la Région. Dans le cadre du tourisme, c'est la Région qui a la compétence alors je pense qu'on devrait l'associer, par exemple, dans le Syndicat mixte du Mont d'Or. Je l'ai déjà dit plusieurs fois dans cette salle, déjà du temps du Président JEANNEROT. Pour exemple, cette année, on a 2,5 M€ de déficit au SMMO et puis la Communauté de communes en prend une partie, mais il y a 1 750 000 € qui est à la charge du Département. Pour moi, ce n'est pas normal. Donc, ils devraient contribuer à cette dette.

D'autre part, au niveau des relations, on a peut-être la chance d'avoir l'ancien Directeur général du Département et puis les relations sont peut-être difficiles avec certains Vice-présidents, mais il faut quand même arriver à les convaincre de leurs obligations en quelque sorte. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci beaucoup. Je crois qu'on a fait un bon tour de table sur les différents sujets qui ont été évoqués par les uns et les autres, abordés.

Je vous propose qu'on passe aux rapports.

Le rapport 101, Jacqueline CUENOT-STALDER.

N° 101 – Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (NPNRU) du Grand Besançon

Mme CUENOT-STALDER, Rapporteur

Mme CUENOT-STALDER. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jacqueline.

Y a-t-il des prises de parole après le rapport évoqué par Jacqueline ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer le rapport au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Approbation du procès-verbal de la session du 22 juin 2020

Mme la PRESIDENTE. – Autant pour moi, avant de passer à ce rapport, j'ai oublié l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 201, Ludovic FAGAUT.

N° 201 – Partageons Nos Sports – Règlement d'intervention

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – *Présentation du rapport.*

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la commission.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vois pas de prise de parole donc il y a eu un bon travail de fait en commission comme sur l'ensemble des commissions.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 301, mon cher Thierry, nous repartons sur les routes.

**N° 301 – Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement –
3^{ème} échéance (PPBE3)**

M. MAIRE DU POSET, Rapporteur

M. MAIRE DU POSET. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Thierry.

Y a-t-il des interventions ? Je propose de mettre le rapport... Pardon Gérard.

M. GALLIOT. – Merci Mme la Présidente. On votera sans problème ce rapport 301, mais je saisis cette occasion qui est le rare rapport sur l'environnement de cette session pour aborder des problèmes de la filière bois.

Tout à l'heure, vous avez largement exposé les problèmes de la forêt, je voudrais parler de la filière bois. Comme vous le savez, cette filière est en crise. Bien sûr, au-delà de la crise environnementale, c'est une crise économique sans précédent. Vous avez dit tout à l'heure et je crois que Claude DALLAVALLE s'est exprimé, et vous-même en tant qu'ancien Maire de Charquemont, vous connaissez bien le sujet, c'est une ressource pour les communes, or aujourd'hui c'est en effet une véritable charge.

Nous ne sommes pas les seuls, à savoir que les pays voisins subissent aussi les mêmes conséquences alors du réchauffement et de certaines attaques notamment des scolytes sur les forêts de résineux. On pense à l'Allemagne qui a 200 millions de tonnes d'excédents dont elle ne sait que faire et ce n'est pas le seul pays. Donc, ça veut dire que c'est général.

Evidemment, les causes vous les connaissez et je crois que quand on se promène dans la nature depuis nos routes départementales ou nationales, on voit des ronds scolytés notamment sur les résineux dans des forêts qui sont en dessous de 800 mètres d'après ce que disent les spécialistes. Mais les causes, on ne les évoque pas toujours. Elles sont de différentes natures en tous les cas pour ce qu'il s'agit des excédents. Le confinement y était pour quelque chose, mais on peut espérer qu'un jour ça va peut-être s'arrêter, c'est l'arrêt des chaufferies, des industries de panneaux, de papier.

Alors, paradoxalement, ce qu'on oublie, c'est que le dynamisme de la construction bois a permis d'accumuler des connexes de scierie d'une façon impressionnante. De plus en plus de bois recyclés aussi dans l'industrie des panneaux à la place des connexes de scierie, concurrents sans précédent entre les plaquettes forestières et les plaquettes de scierie. Pour ceux qui ne le savent pas, on peut faire des plaquettes directement dans la forêt ou on peut en faire à partir des connexes de scierie.

On cherche bien sûr à diminuer les stocks à n'importe quel prix. En Allemagne, on a même des subventions pour que le bois arrive à 0 € en bordure de route, ce qui est assez exceptionnel.

Compte tenu des circonstances qui ont malheureusement évolué considérablement depuis quelque mois, il n'y a pas de problème d'approvisionnement en bois énergie malheureusement, et la situation va durer. Comment notre département forestier peut-il agir en soutenant cette filière ? Bien sûr, les aides ne manquent pas. Ce sont les projets qui manquent aujourd'hui pour la filière, je crois qu'il faut le rappeler. Ce ne sont pas les aides, ce sont les projets qui manquent.

Un travail a-t-il été engagé par notre département en particulier, en accélérant un vaste programme de chaufferie bois dans nos bâtiments ? Parce que je crois que l'appel à projets est là. Comment on peut consommer ce qui va durer encore dans ces excédents ?

On parlait tout à l'heure de la Région, mais je crois qu'elle sera concernée au plus haut chef bien évidemment.

Mme la PRESIDENTE. – Oui, on ne va pas relancer le débat avec la Région qui pourrait être mal pris et ce n'est pas l'objet du tout de notre réunion ce matin.

Ce que je souhaite dire mais je ne veux pas parler à la place de notre collègue Florence ROGEBOZ, on parle de la filière bois aujourd'hui et, au Département, nous travaillons plus globalement sur l'ensemble des énergies par rapport à nos bâtiments. L'action n'est pas ciblée uniquement sur les chaudières bois.

M. GALLIOT. – Je pense à nos collègues, bien évidemment.

Mme la PRESIDENTE. – Evidemment, mais il y a d'autres sources d'énergie par rapport aux collègues. On en a eu la démonstration, si je peux me tourner vers Magali et Philippe, lors de la présentation du collège de Bethoncourt où là, chaque fois que le Département le peut, bien entendu. Mais une action uniquement sur de la chaufferie bois dans le département, je pense que... parce qu'on est à un instant T pour l'instant. L'instant n +2, n +3... Vous savez combien de temps il faut, vous allez me dire : mais qu'est-ce que tu fais avec les marchés publics, pour mettre le marché en place. Et là, je me tourne vers la commission d'appel d'offres. L'action n'est pas engagée aujourd'hui, elle est engagée pour certains collègues. Mais pour répondre à la question qui est posée, elle n'est pas engagée globalement uniquement sur les chaufferies bois, je suis très claire.

M. GALLIOT. – J'ai été, je dois le dire, très frileux, j'ai même posé des questions en commission, sur le tout bois. Cela, c'était il y a un an. Aujourd'hui, la situation a totalement changé et les chiffres qui sont amenés sur la table ne sont plus du tout les mêmes. On nous dit : ça va durer cette histoire-là puisque le réchauffement climatique bien sûr et ses conséquences sur la forêt. D'ailleurs, tout à l'heure vous l'avez bien exprimé, il faudra réfléchir sur les essences à mettre. Notre région sera touchée comme les autres. Cela veut dire que les excédents dans la filière bois risquent de durer encore passablement.

Et je pense qu'on n'a pas oublié les particuliers. Il y a beaucoup de particuliers qui sont propriétaires de parcelles notamment en épicéas, c'est plus rare en feuillus, ils s'en occupent un peu moins. Le centre de la forêt privée le sait. Mais aujourd'hui, c'est une catastrophe au niveau pas que national, c'est européen voire au-delà. Après, je connais moins les chiffres mais on le sait. Cela veut dire que nous, nous devons, nous Département, que ce soit la Région ou d'autres collectivités, réagir parce que les particuliers ne pourront pas le faire.

Je suis complètement d'accord, ça ne peut pas se faire demain, dans un mois, mais nous ne pourrions peut-être pas passer la fin de ce mandat sans se poser la question de dire : on fait quoi, nous, dans une collectivité qui se veut le plus à l'observation de ce qu'il se passe autour de nous ? Et je pense qu'on ne peut pas échapper à cette question.

Mme la PRESIDENTE. – La question n'est pas d'échapper ou pas à la question. La question est de travailler ensemble sur cette valorisation de la filière bois due à la catastrophe quand même scolytes sur production, problématique des collectivités forestières et ça, ça doit se faire aussi bien avec les associations des communes forestières, les associations privées, URACOFOR, etc., l'ensemble des partenaires. Et je crois, à l'instar de ce qu'il s'était passé à l'après tempête sur... J'étais moi-même à la Région à cette époque-là, dans cette commission-là, donc je me souviens de tout ce qui avait été mis en place.

La question n'est pas de répondre de façon spontanée parce que tu sais bien les conditions.

La question est celle que nous nous posons en ce moment et là je me tourne vers Béatrix parce qu'elle ne va pas exposer aujourd'hui le travail qui a été fait depuis toute cette période. Je vous rappelle qu'on a des orientations budgétaires dans quelque temps et donc, bien évidemment, nous aurons des propositions à vous faire par rapport à cela.

Le tout bois, je te rejoins, il y a d'autres énergies, il y a d'autres potentiels et le bois c'est un instant T pour l'instant comme il a été dans la période 2000. Là, on a un apport conséquent de bois qui sont par terre et de scolytes. De toute façon, il ne vaut rien le bois actuellement. Quand vous ôtez tous les bois rouges, etc., toute la casse qu'il y a, ce n'est pas du tout le même prix que nous vendons les uns et les autres.

Il y a une vraie réflexion à faire et celle-ci passe bien évidemment avec la Région et les associations d'élus et de propriétaires et de personnes... Je vous parle d'associations, mais il y a bien d'autres partenaires à associer par rapport à la filière bois.

Tu voulais intervenir Denis ?

M. LEROUX. – En complément à ce qu'indiquait Gérard à l'instant, je crois que les services du Département via la DDET sont parfaitement au courant de ces problématiques-là pour les étudier presque systématiquement au profit des communes ou des intercommunalités quand il y a le dispositif de l'AMO qui se développe. Et là, en effet, les services se mobilisent justement pour travailler l'aspect énergétique d'une rénovation éventuellement d'une salle de mairie, ou d'un établissement qui est éventuellement supporté financièrement dans le cadre des contrats P@C.

On a les services, la DDET, M. HOUTTEMENT notamment, qui n'hésite pas à dire aux élus, je sais pour l'avoir vécu même dans ma propre commune, d'aller au-delà d'une simple réflexion bâtiminaire, mais pousser la réflexion sur une réflexion énergétique de développement durable. C'est le premier élément.

Deuxièmement, je pense que c'est aussi aux territoires de s'organiser sur cette question-là et pas peut-être se retourner que vers le Département ou systématiquement vers le Département puisqu'il y a aussi d'autres partenaires. Je vais vous en donner un et je crois savoir qu'il y a un autre Président de Pays aussi dans la salle. Sur le Pays Horloger, on s'est organisé déjà dans le cadre de la préparation au projet de Parc naturel régional Doubs Horloger qui va naître j'espère très bientôt, en faisant une analyse dans le cadre d'un PAT, plan d'approvisionnement territorial.

On a travaillé l'approvisionnement bois plaquette et autre sur justement notre capacité apportée sur notre territoire puisqu'il faut aussi y rester avec une mobilité qui permet... Ce n'est pas la peine ici d'aller chercher des bois ici ou ailleurs dans les Vosges. Et donc, du coup, les territoires peuvent aussi s'organiser pour travailler cette question dans leur ressort pour alimenter les chaufferies ou des réseaux de chaleur comme c'est le cas dans le secteur du Russey, Belleherbe, Morteau et j'en passe. Je le sais, puisque les contrats P@C, dans le secteur en tout cas Haut Doubs de manière générale, recensent manifestement une somme, je crois, importante de projet de ce type.

Je pense que les territoires ont aussi, c'est Communauté de communes d'un côté ou ce peut être Pays pour d'autres, peuvent s'organiser pour travailler en complémentarité avec le Département sur ces questions-là.

Mme la PRESIDENTE. – Pour revenir de façon un peu plus précise sur les collèges puisque c'étaient les bâtiments que tu semblais évoquer si j'ai bien compris, le collège de Bethoncourt, nous sommes sur une ossature bois local certifié. On est en train de jauger tout cela. C'est une chaufferie bois aussi. Quingey, c'est une chaufferie à pellets. Villers-le-Lac, il y a une perspective soit bois, soit biomasse, etc. Donc, on est vraiment dans ce champ. Aucun souci par rapport à cela. Les responsabilités sont prises bien en amont de la crise qui s'avère aujourd'hui.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – C'était juste pour compléter en effet les propos de mon collègue. Aujourd'hui, tous les territoires doivent se mettre au niveau du plan climat et nombreux ont fait les diagnostics et ce qui est vrai, c'est que pour le Département du Doubs, voire pour certains territoires du Doubs, nous sommes largement inférieurs à la moyenne par rapport à notre autonomie énergétique. Et ce qui est souligné dans de nombreux plans climats, c'est justement cette filière bois et la nécessité de s'appuyer sur celle-ci pour augmenter notre autonomie énergétique.

Oui, je rejoins, bien évidemment il y a dans les nouveaux bâtiments des choses qui sont faites, mais je pense qu'on devrait réfléchir plus largement à une vraie politique de chaudière bois. Nous avons et ce n'est pas uniquement du... puisque dans les derniers rendus, ne serait-ce que dans le Pays de Montbéliard, on a l'autosuffisance en bois pour mettre en place à grande échelle ces chaudières bois. Donc, effectivement, je pense qu'on doit, à l'heure actuelle, réfléchir à notre autonomie énergétique et notamment grâce à la filière bois.

Mme la PRESIDENTE. – Nous sommes plus qu'en réflexion par rapport à la filière bois puisqu'il y a déjà tout ce que je vous ai évoqué pour les collèges. On parle des autres bâtiments aussi et c'est un contexte global qui sera exposé par rapport à une méthodologie.

Je le redis ici, il y a la filière bois. Moi, j'ai envie de parler aussi de géothermie, j'ai envie de parler d'autres sujets. On ne s'arrêtera pas uniquement au bois parce que pour l'instant, il y a la problématique avec la filière bois. Je crois qu'il faut qu'on aille beaucoup plus en amont et anticiper et c'est ce que nous ferons sur certains bâtiments.

Raphaël.

M. KRUCIEN. – Merci. Pour revenir sur le rapport 301 et la prévention du bruit dans l'environnement, je trouve que ce rapport, il est révélateur du regard qu'on peut porter aujourd'hui sur la route en général.

On voit aujourd'hui, on constate des bruits importants sur les routes qui gênent l'humain et sa santé. On l'a rappelé dans le rapport. Et le rapport dit : il faut traiter le bruit à sa source par 3 axes : la vitesse des voitures, là on est d'accord. La source ultime du bruit sur la route, ce sont les engins qui les empruntent. Donc, la vitesse des voitures, le bitume. Et c'est d'ailleurs une des actions fortes et c'est pour cela qu'on retrouve ce rapport ici de prévention du bruit, c'est dans la gestion de nos routes. Et les murs antibruit.

Mais vous voyez à aucun moment, et on a parlé du vélo au début de cette Assemblée, on ne s'interroge sur la part modale. A aucun moment on se dit, dans le rapport, tient comment elle a utilisé la route, comment on peut réduire le bruit et quels objectifs de part modale on peut fixer ?

Je ne suis pas un Ayatollah du vélo. Il y a des sections de routes où, de toute évidence, c'est moins simple à mettre en place.

Je vois bien, vous rigolez, etc., je parle aussi dans un contexte de réalité.

Ce que je remarque, c'est que les sections qui sont aujourd'hui désignées dans ce rapport-là, ce sont les traversées d'agglomération donc il y a des parts vraiment tout à fait urbaines, dans lesquelles la question se pose. Et vous voyez, la part modale ici n'est pas posée.

C'est vrai que j'ai tendance à me dire que dans un plan vélo départemental qu'on touchait du doigt avec le rapport qu'on a voté il y a quelques mois, on pourrait objectiver ce genre de critères, les parts modales sur les routes, et puis inclure pourquoi pas des réflexions autour de ces aménagements routiers, en tout cas avant de parler d'aménagement peut-être parler de son utilisation tout simplement.

Mme la PRESIDENTE. – Mais ça fait partie intégrante du rapport du schéma départemental cyclable. Ce n'est pas rajouté ici, mais nous travaillons en transversalité sur l'ensemble des rapports. Vous imaginez bien mais vous l'avez lu et relu, on l'a voté tous ensemble, on ne va pas remettre un rapport dans le rapport. La transversalité existe.

Entendre qu'on ne parle pas de modale quand on fait un schéma tel que nous venons de faire, je rappelle que c'est 32 M€ Alors, vous avez pris 2026, mais ce n'est pas 2026, c'est bien en amont. Avant 2020, sur l'appel à projets qu'a rappelé Philippe ALPY sur les 2 M€ à destination des EPCI, nous étions déjà plus qu'en train de travailler puisque des réalisations sont faites.

On ne va pas marteler à chaque rapport la philosophie et l'essence que nous portons. Là, pour le coup, on ne ferait que de la communication. Pardonnez-moi mais moi je ne suis pas une grande communicante donc à un moment donné... Je veux bien qu'on nous dise le modale, le ci, le ça. Moi, je mets au défi pas le quart des Conseillers départementaux ici autour de la table de trouver d'autres solutions que de se déplacer. Moi, je ne sais pas faire depuis chez moi, je vous le dis.

M. KRUCIEN. – Mme la Présidente, ce rapport sur le cyclable, on l'a voté avec vous.

Mme la PRESIDENTE. – Mais bien sûr.

M. KRUCIEN. – Il contenait des choses importantes...

Mme la PRESIDENTE. – Pourquoi vous revenez dessus ?

M. KRUCIEN. – Ce que je vous dis, c'est que quand je vois un rapport comme cela, qui finalement n'effleure même pas le sujet alors qu'on a voté un très beau rapport sur le cyclable, je trouve que là, clairement, on n'a pas exploré, ou objectivé la part modale d'utilisation de ces routes-là. Et en plus, on parle de milieu urbain souvent.

Mme la PRESIDENTE. – Je suis certaine que sur le sujet des mobilités, nous nous sommes très largement exprimés avec des rapports. Cela a fait l'objet d'un rapport complet. Vous l'avez voté avec nous. Et celui-là aussi, vous allez le voter avec nous si j'ai bien compris. Peut-être que je me trompe ? Mais j'ai cru comprendre que ce serait comme ça. Donc, je ne vois pas où est le sujet-là.

Je vais redonner la parole à Thierry. Peut-être que je ne comprends pas ce que vous êtes en train de me dire mais il n'y a pas de sujet pour moi.

M. MAIRE DU POSET. – En fait, c'est des éléments normatifs qui sont imposés par la loi ce rapport, donc il dit comment atténuer le bruit par des moyens. Mais, en effet, il n'est pas demandé par la loi les différentes mobilités qui permettent de le réduire. Donc, on répond à un besoin normatif de la loi.

Après, sur les mobilités cyclables, bien sûr qu'on y travaille. Et puis, comme c'est par définition dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants, il en revient aussi à la part agglomération d'organiser la voie modale.

On répond à un besoin normatif, mais bien sûr que dans les autres moyens que nous mettrons en œuvre, le cyclable ou les modes doux prennent leurs pas, et la réduction du mode à moteur est un objectif.

Mme la PRESIDENTE. – Alain tu voulais reprendre la parole ?

M. MARGUET. – On parlait de bois, on revient aux routes, c'est un peu diffus aujourd'hui. Simplement, un commentaire par rapport au revêtement. Je me souviens qu'en 2014, à l'entrée du Valdahon, on avait fait un magnifique revêtement sur 1 km, c'était Léon BESSOT qui était aux affaires et puis les lotissements qui jouxtaient, les gens ont commencé à réclamer. On l'a fait dans l'urgence. C'était M. ZAMOUTH qui était à la Direction. On a fait dans l'urgence un revêtement, mais on n'a pas imaginé de refaire une piste cyclable en même temps parce qu'on allait bloquer les routes pendant combien de temps ? Ce n'est pas imaginable.

C'est de la réflexion les pistes cyclables, on est d'accord. Mais on ne peut pas les faire dans l'urgence. On ne va pas commencer à entreprendre des travaux partout. Tout à l'heure, on a entendu le Député BARBIER qui a réclamé. Là, c'est un an. On voit bien, Morteau, il n'y a qu'à demander aux Conseillers généraux de Morteau, ça fait bientôt un an qu'ils sont entre Morteau et Montlebon pour faire un kilomètre de piste cyclable. Ils plantent des pieux de 30 mètres de haut. C'est une particularité, c'est une situation mais c'est impressionnant les travaux. On ne va pas installer des pistes cyclables sur toutes les routes ! C'est basique ce que je dis peut-être, mais c'est quand même la réalité.

Et puis, je voudrais aussi en revenir à la forêt. Notre Député va être content parce qu'en octobre 2019, l'Etat a voté une subvention de 16 M€ pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés et puis en plus ils ont pensé à la reconstitution des peuplements touchés. C'est très important.

Pour répondre aussi à Magali parce qu'en effet les chaudières à bois tout le monde voudrait en installer, la compétence de gestion est affectée à la Région. Des fonds FEDER abondent et après seulement le Département intervient s'il manque quelque chose.

C'est donc une compétence aussi de la Région, et le Département a passé une convention, ma collègue pourrait mieux le dire que moi, une charte quelque part avec l'URACOFOR, l'association des communes forestières, pour une démarche expérimentale sur la reprise des parcelles qui n'ont plus de propriétaires justement pour éviter la propagation du scolyte.

Ce sont des réflexions à chaud comme cela, mais on ne peut pas faire des pistes cyclables partout, ce n'est pas possible. C'est un dossier qui est passé en commission, j'imagine.

Mme la PRESIDENTE. – Je reviens au rapport réglementaire, avec tout ce que nous avons pu évoquer ensemble.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport 401, Philippe GONON.

N° 401 – Association Semons l'Espoir – Les Sommets de l'Espoir

M. GONON, Rapporteur

M. GONON. – *Présentation du rapport.*

Approuvé par la quatrième commission à l'unanimité.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense qu'il l'est par l'Assemblée ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 402 où il n'y a pas de vote.

**N° 402 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties
à la Présidente du Département par le Conseil départemental**

M. GONON, Rapporteur

M. GONON. – Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Gérard.

M. GALLIOT. – Merci Mme la Présidente.

Ce rapport 402 n'appelle pas d'observation particulière et puis, vous l'avez dit, il ne se vote pas. Mais quand on lit les annexes, notamment la première, on voit qu'il y a eu 2 lignes : programme métrologie Loue : 16 000 € logiciel de suivi des eaux : 80 000 € Cela n'appelle pas d'observation. On a déjà discuté de ce sujet il y a quelque temps.

Pourtant, je profite pour dire qu'une étude exhaustive a été réalisée de 2012 à 2020, pendant 8 années d'étude, 1 M€ et aujourd'hui un pavé de 500 pages disponible depuis le 20 février 2020.

Le 5 juillet 2020, l'Est Républicain titrait « Toute la vérité sur la Loue et ses pollutions ».

A plusieurs reprises, nous avons évoqué ce sujet qui dure et qui continue. Alors, vous comprendrez notre impatience mais je crois qu'elle est vraie pour tout le monde, même pour vous je suppose.

Les conclusions de ce rapport sont sans équivoque. On nous rappelle que déjà depuis la fin des années 1960, un faisceau de signes montrait que les rivières de Franche-Comté subissaient une érosion de leurs fonctions biologiques. Alors, on ne parlera pas de tous les détails : couleur, colmatage, feutrage, etc., raréfaction des espèces de salmonidés.

Mais les conclusions aujourd'hui, elles ne sont pas choquantes puisque jusqu'à présent on a toujours été compréhensif, on n'a jamais cherché à montrer du doigt qui que ce soit. Mais aujourd'hui, qu'est-ce qu'on nous dit ? C'est quand même le rapport qui le dit, je suppose que ces gens-là sont de qualité.

Un excès d'azote dans les milieux aquatiques par augmentation des surfaces en culture et diminution des prairies permanentes qui intensifient les labours et les retournements des sols. Je dirais, il n'y a qu'à suivre la RN 57 jusqu'à Pontarlier pour comprendre.

Amélioration de la productivité laitière avec accroissement des approvisionnements extérieurs, je ne veux pas faire bondir les représentants, mais il faut quand même lire ce rapport, qui augmentent les volumes d'effluents souvent épandus en dehors des périodes de végétation.

Contaminations multiples par des produits phytosanitaires, des biocides et substances actives issues de médicaments vétérinaires liées à l'intensification de l'agriculture.

Contamination qui a son origine dans la filière bois, on en parlait tout à l'heure, par le biais du traitement des grumes en forêt et en scierie sans oublier les traitements d'origine domestique.

On revient sur les routes, le Vice-président qui est devant moi le sait certainement, c'est la concentration élevée d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dus en partie à la dégradation des enrobés, sans oublier, c'est important, la présence de pesticides anciens comme le DDT. J'ai regardé, il a été interdit en 1971, ça fait 50 ans. Et le lindane qui se trouve aujourd'hui dans la chair et le foie des salmonidés. Il a été interdit en 1998, soit 22 ans. 50 ans ou 22 ans après, on trouve dans la chair des salmonidés qui vivent aujourd'hui dans nos cours d'eau encore ces produits. Cela veut dire qu'il y a une rémanence extraordinaire qui ne se détruit jamais et ça fait quand même un peu peur.

Ce rapport doit nous permettre de réagir, de rentrer dans des actions concrètes. Vous en avez évoqué quelques-unes tout à l'heure dans votre rapport liminaire, mais ce travail a-t-il été pris en compte plus largement par le Département ? Quelles actions ont-elles été réalisées ? Il faudra bien réagir à cela, sinon nos enfants, petits-enfants continueront. Donc, on devra être particulièrement vigilant et réactif.

On est tous impatients, vous certainement la première comme les autres. Mais que fait-on maintenant ? On sait maintenant, ce n'est plus la peine de tergiverser.

Mme la PRESIDENTE. – On sait... ça fait un moment qu'on savait. On a été plusieurs à savoir, je crois qu'il faut partager collectivement à un moment donné. Ce n'est pas aujourd'hui parce que l'étude sort de façon... d'ailleurs on pourrait en reparler... avant présentation correcte aux collectivités.

Béatrix, que faisons-nous ? Tu as dit que des choses étaient faites et des choses vont se faire avec l'ensemble des partenaires et chacun prendra ses responsabilités.

Mme LOIZON. – Voilà, on va juste poser les choses et je pense qu'on l'a déjà dit alors je le redis pour la dernière fois. Cette étude qu'on a financée parce qu'il fallait à un moment poser les choses et qu'elles soient claires et partagées par tous, on est parti d'un résultat qui est arrivé au mauvais moment parce qu'on avait prévu une réunion entre tous les partenaires et toutes les parties concernées autour de la table, mi-mars. Donc, ça n'a pas été fait. On l'a reportée plusieurs fois.

Depuis, les rapports sont sortis. On ne revient pas dessus.

Mais la réunion programmée mi-mars est reprogrammée le 9 octobre. Je ne sais pas si je pourrai la tenir, je ne sais pas dans quelles conditions. En attendant, il faut que tous les partenaires concernés, tous les gens impliqués, toutes les filières aussi concernées soient autour de la table pour travailler ensemble.

Ce n'est pas au Département d'aller résoudre les problèmes du lindane qui est interdit depuis 22 ans sur le département. Il faut être réaliste. Soyons corrects. On n'est pas responsable de tout ce qui se trame dans nos sous-sols karstiques. Par contre, nous faisons le travail. Nous réunissons les gens autour de la table. Nous avons demandé cette étude et on n'en restera pas là.

J'en crève aussi de pouvoir passer à l'étape suivante, de partager tout cela et d'avancer sur ce dossier autant que vous. Et sachez que vous le saurez dès que ce sera engagé. C'est une question de jours j'espère, et si ce n'est pas que de jours, ce sera de semaines, Covid oblige. On va faire aussi par visio pour essayer d'avancer sur le dossier.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix.

Dont acte pour le rapport 402 ?

M. GONON. – Oui.

Communication non soumise au vote.

Le rapport 403, Florence.

N° 403 – Gestion des emplois et des compétences

Mme ROGEBOSZ, Rapporteur

Mme ROGEBOSZ. – *Présentation du rapport.*

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Avez-vous des interventions à faire sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le dernier rapport 404, Philippe.

N° 404 – Exonérations fiscales 2021

M. GONON, Rapporteur

M. GONON. – *Présentation du rapport.*

Nous avons reçu ce matin une lettre de la DDFIP en date du 25 septembre 2020, donc de vendredi, qui confirme que les décrets d'application portant délimitation de ces zonages n'étant pas encore parus, il ne nous est donc pas possible de vous préciser les conséquences de ces exonérations.

En commission, nous avons évoqué éventuellement la possibilité de repousser à l'année prochaine dès lors que les textes auront été publiés et que nous pourrons vous donner précisément les effets financiers de ces exonérations, de repousser à l'année 2021 l'examen de ces 2 exonérations facultatives.

Mme la PRESIDENTE. – Frédéric.

M. Frédéric BARBIER. – Merci, Mme la Présidente. On en a parlé en effet en quatrième commission. On votera bien sûr le rapport, on était très favorable à prolonger sur ces nouvelles exonérations compte tenu de la situation économique. Je crois que ça a été très bien traduit par le Président GONON et donc nous voterons ce rapport. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je vous remercie. On aurait voulu avoir plus de matière pour vous présenter tout cela, mais on va s'en référer à la proposition du Vice-président.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? A l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

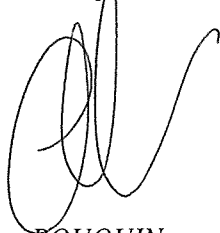
Nous sommes au bout de notre séance publique.

Je voudrais vous remercier toutes et tous pour la qualité de nos échanges. Les dossiers n'étaient pas nombreux mais ils étaient importants et nous avons abordé, par nos prises de parole, d'autres sujets. Donc merci à l'ensemble des services de la collectivité, au Cabinet, aux groupes, à l'ensemble des élus pour le travail fait en commission, à l'ensemble des Vice-présidents et des Conseillers départementaux délégués pour la qualité du travail.

Je remercie la presse qui était présente aussi parmi nous ce matin.

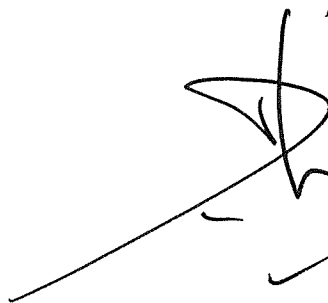
- La séance est levée à 11 h 40 -

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

Le Secrétaire de séance,



Denis LEROUX